

PRIX  
DE L'ARCHITECTURE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
 NORMAND 2018



› PALMARÈS  
CALVADOS





Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous retrouver en 2018 pour vous présenter la publication de la troisième édition du palmarès de l'architecture et de l'aménagement du Calvados.

Dans la continuité des précédentes éditions, nous maintenons plus que jamais notre choix de distinguer à la fois les maîtres d'ouvrage publics et privés, et à la fois les maîtres d'œuvre dont la réalisation contribue de façon significative à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation des richesses de notre département.

Cette double reconnaissance et ce partage entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre est indispensable pour assurer la réussite des projets et le juste équilibre entre respect du programme et création architecturale et paysagère.

Édition après édition, je suis fier de constater que le département du Calvados présente un grand nombre de projets de qualité rendant toujours aussi difficile la désignation des lauréats et mentionnés par le jury.

Cette édition est également toute particulière car les projets distingués dans le cadre de ce palmarès défendront haut les couleurs du talent de nos maîtres d'œuvre et de nos projets à l'échelon régional de la Normandie, dans le cadre du Prix de l'Architecture et de l'Aménagement Normand 2018.

Les 74 candidatures retenues sur cette édition ont été réparties dans neuf catégories :

- aménagement
- logement individuel neuf,
- logement individuel réhabilité ou extension,
- logement collectif,
- services publics,
- enfance et enseignement,
- bâtiment d'activité,
- loisirs et culture,
- santé et hébergement spécialisé.

Un jury composé d'élus et de professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, de représentants des services de l'État, d'un photographe et de représentants du Rectorat et de la Chambre Départementale des Géomètres Experts du Calvados, a sélectionné lauréats et mentionnés à l'issue d'une journée riche en débats et en échanges.

Un « prix spécial du jury » a également été attribué à la ville de Caen pour la qualité d'ensemble et la cohérence des projets réalisés sur la Pointe de la Presqu'île.

Un « prix du public » par l'intermédiaire d'un vote sur internet, qui a suscité 2 819 votes, a permis au grand public de s'exprimer lui aussi sur son environnement quotidien dans le cadre des neuf catégories.

Enfin, un « prix du jeune public » a été organisé cette année avec 8 classes du département, grâce au soutien de l'Atelier Canopé, du Rectorat et des enseignants. Les enfants des classes de primaire ont remis un prix dans la catégorie logement individuel neuf et réhabilité / extension, tandis que les enfants des classes de collège ont remis un prix dans la catégorie loisirs et culture.

A l'occasion de ce palmarès, vous pourrez apprécier dans cette publication la grande qualité de la production architecturale et paysagère, qui atteste de la vitalité et de la créativité des professionnels de nos territoires. Ce document sera largement diffusé afin de sensibiliser un public encore plus nombreux et que ces projets prennent valeur d'exemple.

En tant que président du C.A.U.E. du Calvados, mes félicitations s'adressent à l'équipe du C.A.U.E. qui a œuvré avec passion et enthousiasme. Elles s'adressent aussi à l'ensemble des membres du jury qui a accepté de s'investir dans cette tâche redoutable qui consiste à choisir et donc à décevoir. Elles s'adressent enfin à l'ensemble des candidats, lauréats, mentionnés ou non, qui ont pris le risque d'une candidature à ce troisième palmarès départemental et qui, tous, ont démontré leur ambition de construire dans notre département un cadre de vie harmonieux.

Hubert COURSEAUX

*Président du C.A.U.E. du Calvados*

*Vice-président du Conseil Départemental du Calvados*

*Président de la Communauté*

*de Communes Blangy/Pont-L'Évêque Intercom*

*Maire de Bonneville-la-Louvet*

## ›AMÉNAGEMENT

- 6 ›LAURÉAT - Parc urbain et écologique des coteaux de la Mue à Rots
- 8 ›MENTION - Aménagement des espaces publics de l'Île de Caen
- 9 ›MENTION - Aménagement de la traversée du bourg à Gonneville-sur-Mer
- 10 ›PRIX DU PUBLIC - Square "Yvonne Guéguan" à Ifs
- 11 ›AUTRES CANDIDATURES

## ›LOGEMENT INDIVIDUEL NEUF

- 16 ›LAURÉAT et PRIX DU PUBLIC - Maison dans la prairie à Saint-Germain-de-Montgommery
- 18 ›MENTION et PRIX DU JEUNE PUBLIC - Maison spirale à Biéville-Beuville
- 19 ›AUTRES CANDIDATURES

## ›LOGEMENT INDIVIDUEL RÉHABILITÉ/EXTENSION

- 22 ›LAURÉAT et PRIX DU PUBLIC - Extension d'une ancienne maison de contremaître à Colombelles
- 24 ›MENTION - Extension de la maison M à Ryes
- 25 ›AUTRES CANDIDATURES

## ›LOGEMENT COLLECTIF

- 26 ›LAURÉAT - Résidence "Le Moulin" à Verson
- 28 ›MENTION et PRIX DU PUBLIC - Logements individuels BEPOS à destination de personnes âgées à Bucéels
- 29 ›AUTRES CANDIDATURES

## ›SERVICES PUBLICS

- 32 ›LAURÉAT et PRIX DU PUBLIC - Nouveau Palais de justice à Caen
- 34 ›AUTRES CANDIDATURES

# > SOMMAIRE

## > ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

- 36 > LAURÉAT - Ecole maternelle à Pont-l'Evêque
- 38 > PRIX DU PUBLIC - Centre multi-accueil petite enfance à Maltot
- 39 > AUTRES CANDIDATURES

## > BÂTIMENT D'ACTIVITÉ

- 42 > MENTION - Élévateur à bateaux à Port-en-Bessin-Huppain
- 43 > PRIX DU PUBLIC - Cuisine centrale "L'accueil" à Bayeux
- 44 > AUTRES CANDIDATURES

## > LOISIRS ET DE CULTURE

- 46 > LAURÉAT - Le Dôme, Maison de la Recherche et de l'Imagination à Caen
- 48 > MENTION et PRIX DU JEUNE PUBLIC - Stade nautique "Eugène Maès" à Caen
- 49 > MENTION - Médiathèque "Quai des Mondes" à Mondeville
- 50 > PRIX DU PUBLIC - Reconstruction du hall 2 du parc des expositions à Caen
- 51 > AUTRES CANDIDATURES

## > SANTÉ ET HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ

- 54 > LAURÉAT - Extension de la clinique de la Miséricorde à Caen
- 56 > MENTION - Aménagement de l'ancienne usine "Leroy" en pôle de santé à Livarot
- 57 > PRIX DU PUBLIC - Extension et construction du foyer "Jacques Cornu" à Bayeux
- 58 > AUTRES CANDIDATURES

## > PRIX SPÉCIAL DU JURY

- 60 > La Pointe de la Presqu'île de Caen



LAURÉAT



## >LAURÉAT



opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

Parc urbain et écologique des Coteaux de La Mue  
Rots  
Commune de Rots  
Atelier Strates en Strates  
27 000 m<sup>2</sup>

Bien que proche de Caen, la commune de Rots a su préserver son identité et son environnement naturel. Une prairie en pente et un herbage inondable de la vallée de la Mue ont ainsi été aménagés pour l'agrément d'une population en expansion, mais aussi des promeneurs. En jouant avec la déclivité et la topographie, le projet s'attache à révéler les qualités intrinsèques du site, en créant une variété de lieux aux fonctions et aux ambiances diversifiées. Le promeneur est ainsi amené à traverser le square-belvédère, à l'interface de la frange urbaine et du coteau, puis il se laisse guider sur le cheminement sillonnant la prairie et le verger. En aval, les assises colorées du théâtre de verdure invitent à la contemplation et la verticalité des troncs du mail accompagne le ponton serpentant au cœur de la zone humide. L'aménagement intègre également une gestion alternative des eaux pluviales et les espaces, volontairement laissés ouverts, favorisent la gestion agricole des prairies.

### LE JURY A AIMÉ

- >la gestion des espaces, le fait que le projet révèle l'existant
- >la douceur de l'intervention
- >la gestion intégrée des espaces paysagés
- >la gestion pluviale et la gestion agricole



# >AMÉNAGEMENT



8



opération

lieu

maîtrise d'ouvrage

maîtrise d'œuvre

surface

## >MENTION SPÉCIALE

Aménagement des espaces publics de l'île de Caen

Caen

Ville de Caen

Michel Desvigne Paysagiste et  
Inessa Hansch Architecte

11 400 m<sup>2</sup>

La pelouse, ouvrant la vue sur l'Abbaye aux Dames, est élémentaire. L'absence totale d'éléments de référence d'échelle met les grands bâtiments du site dans une situation spatiale singulière. Si l'équipe de paysagistes redoutait les confrontations, l'abstraction de ce vide a finalement créé une unité. L'ouvrage est rudimentaire et cette revendication peut paraître dérisoire. Pourtant il a atteint le seuil critique de cette essence. Cela tient à l'horizontale parfaite qui a été tendue d'une rive à l'autre. L'horizontale n'est pas une solution naturelle sur ces terres de remblais aux formes irrégulières, où se sont inscrits progressivement rues et bâtiments. C'est même en contradiction avec certains automatismes de la profession dont elle a décidé de faire table rase. L'artifice de ce nivellement confère une grandeur à cet espace public, et le met en relation directe avec un contexte exceptionnel. De sorte qu'une pelouse dressée n'est ni un espace vert ni la partie d'un parc, ni l'évocation forcée d'une prairie historique.



### LE JURY A AIMÉ

- >l'idée de créer un espace central voué à divers usages
- >la relation à l'espace en devenir, la vision globale et la cohérence d'ensemble
- >le vide qui crée une unité, qui se voit au quotidien

# >AMÉNAGEMENT

## >MENTION SPÉCIALE

opération

Lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

Aménagement de la traversée du bourg  
Gonneville-sur-Mer  
Commune de Gonneville-sur-Mer  
La fabrique des Paysages  
– m<sup>2</sup>



9

Le bourg de Gonneville-sur-Mer, organisé de part et d'autre d'une petite route départementale au tracé sinueux et bordé de talus enherbés, s'inscrit dans un paysage bocager vallonné et cloisonné. Son bâti caractéristique du Pays d'Auge s'organise de manière diffuse le long de la traversée du bourg. Le centre bourg est marqué par l'église élevée sur un tertre dominant la route et la présence plus dense de bâtis implantés à l'alignement, offrant un caractère pittoresque et plein de charme à l'ensemble. L'opération d'aménagement s'engageait à réaffirmer le bourg en s'appuyant sur une exigence de grande simplicité et de qualité pour préserver et conforter l'identité du bourg et mettre en valeur les éléments pittoresques qui en ponctuent la traversée, les différents aménagements ne devant pas s'imposer, mais bien composer avec l'existant.



### LE JURY A AIMÉ

- >la justesse et la qualité du projet
- >la sobriété, la simplicité et la modestie du projet

# >AMÉNAGEMENT

 PRIX DU PUBLIC

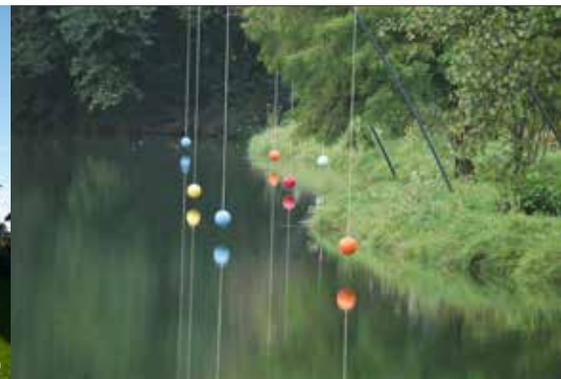


opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

Square «Yvonne Guéguan»  
Ifs  
Communauté urbaine Caen-La-Mer  
Atelier 5 & Co et Avant Projet  
1 700 m<sup>2</sup>

L'ancien relais de Poste et son jardin ont été choisis pour être transformés en parc paysager à l'intérieur du quartier en reconstruction. Suite aux études de faisabilité, le bâtiment de l'ancien relais de Poste a été démoli pour laisser place à son parc ancien, ouvert au public, sous forme d'un square. L'ensemble du projet se situe dans le périmètre de protection de Monument Historique du château d'eau de la Guérinière. En dehors de sa situation, le square représente une trace historique dans un paysage en réorganisation. Le parti d'aménagement propose trois espaces. Le premier fait la liaison avec la ville et prend la forme d'une placette. L'ancien relais de Poste y est symbolisé par une grande pergola, qui propose de relier les murs anciens, protégés et restaurés suivant des méthodes traditionnelles. Faisant suite à cet espace, un lieu de détente et de calme prend la forme d'un jardin botanique sous les arbres anciens conservés. Le fond du square reçoit des jeux d'enfants, cet espace est protégé par les murs anciens.





opération Requalification du centre  
du village  
lieu Billy  
maîtrise d'ouvrage Commune de Billy  
maîtrise d'œuvre Arc en Terre  
surface 4 000 m<sup>2</sup>

opération Valorisation paysagère  
et mise en scène d'une  
pièce d'eau  
lieu Cabourg  
maîtrise d'ouvrage Commune de Cabourg  
maîtrise d'œuvre Atelier Zenobia  
surface 200 m<sup>2</sup>

Détruit lors des combats de 1944, le village n'avait plus de centralité emblématique. Les architectes ont reformulé le centre du village, comprenant la mairie, l'église et l'école. Ils souhaitaient un centre fédérateur, qui soit également une promenade avec une vue sur la plaine agricole en arrière plan et que les deux entrées du village soient repensées. L'ensemble forme une nouvelle centralité et une identité propre au village: une mise en valeur du bâti avec son environnement et ses usages ; une animation avec des ambiances végétales pour inciter les habitants à s'y retrouver ; un aménagement spécifique des abords du mémorial ; un apaisement des circulations donnant la part belle au piétonnier ; l'accessibilité pour tous ; la gestion pluviale par infiltration / temporisation ; l'amélioration du cadre de vie des habitants et enfin, la valorisation de l'image de la commune.

Le site du projet est une pièce d'eau située en entrée de ville. Une mare neutre, peu mise en valeur, au paysage immobile, présentant toutefois un fort potentiel. L'enjeu du projet était d'éveiller l'intérêt visuel de la mare, la rendant moins ordinaire qu'un simple point d'eau. Des installations artistiques («cannes à pêches») viennent égayer le plan d'eau par leurs couleurs, créer un rythme et suggérer une activité. Un ponton et une barque envahie de plantes aquatiques font écho aux activités nautiques et révèlent le caractère bucolique du lieu. L'aménagement végétal, composé de plantes aquatiques et de milieu humide, assure le maintien des berges et crée des espaces aux ambiances spécifiques. Via un aménagement sobre, mêlant art et génie végétal, la mare est révélée et le site réveillé, tout en respectant son identité naturelle.



opération Jardin thérapeutique  
«Océan Vert» au Centre  
de lutte contre le  
cancer  
lieu Caen  
maîtrise d'ouvrage Centre François  
Baclesse  
maîtrise d'œuvre Atelier Zenobia  
surface 800 m<sup>2</sup>

opération Aménagement d'un  
square «Jardin des  
Sens»  
lieu Mouen  
maîtrise d'ouvrage Commune de Mouen  
maîtrise d'œuvre Atelier Zenobia  
surface 2 300 m<sup>2</sup>

12

Le projet du jardin thérapeutique manifeste une authentique volonté de concertation. Il est une réponse, un espace, une chance... Sa vocation est de permettre aux hommes et aux femmes qui fréquentent le centre de s'exprimer. Comme les jardins suspendus, l'ensemble s'organise en hauteur, se divise en une succession de 7 microcosmes, aux fonctions et usages variés. Océan vert : c'est sortir, respirer, s'allonger, s'asseoir, lire, prendre le soleil, côtoyer la nature, regarder jouer ses petits-enfants, jardiner, partager, échanger...  
Océan Vert, c'est croire en la Vie !

Un projet qui prend du sens dans notre imaginaire !  
*Zenobia* : « Oh regardez : un ruban d'inauguration ! Je m'en vais de ce pas le couper ! »  
*Oxalis* : « Ah non malheureuse, ne fais pas ça ! Il s'agit du passage qui te permettra d'accéder à la sagesse ! (si tu y arrives !)... »  
*Zenobius* : « Bon Oxalis, laisse donc tranquille ma Zenobia et explique moi tous ces arbres et ces cailloux que tu as mis ici. »  
*Oxalis* : « Oh c'est simple, j'ai demandé à des géants de m'apporter des cailloux : ils les ont déposés ici et ensuite j'ai simplement planté des arbres magiques. Si tu prononces leurs noms tu auras toi aussi des pouvoirs magiques. Écoutes : Liquidambar, Ginko Biloba, Acer, Prunus, Juglans... »  
*Zenobius* : « Alors notre pari est réussi : nous avons créé un lieu étrange qui permet à l'imagination de chacun d'agrandir l'espace de prolonger le temps de mettre en marche tous ses sens et de passer un bon moment! »



opération Aménagements urbains  
du centre historique  
lieu Moyaux  
maîtrise d'ouvrage Commune de Dozulé  
maîtrise d'œuvre Atelier Zenobia  
surface 5 000 m<sup>2</sup>



opération Aménagement des  
abords de l'église et  
extension du cimetière  
lieu Reux  
maîtrise d'ouvrage Commune de Reux  
maîtrise d'œuvre Atelier Zenobia  
surface 7 300 m<sup>2</sup>



opération Aménagement de la  
rue Cachin  
lieu Honfleur  
maîtrise d'ouvrage Commune de Honfleur  
maîtrise d'œuvre Atelier Zenobia  
surface 1 870 m<sup>2</sup>

Le territoire s'étend sur un plateau entre les deux vallées de la Paquine et de la Calonne. Il est constitué d'un paysage de bocage avec ses haies et son habitat disséminé. Le bourg s'organise autour de son église et de sa place. Bordant cette place, un ensemble de maisons à R+1, R+2, en ordre continu, en colombage ou en briques, confère à l'ensemble une forte structuration. Grâce à leur proportion très équilibrée, il constitue une globalité lisible riche de mille détails. La place historique de Verdun est au cœur de l'aire urbaine et accueille divers usages et différentes manifestations qui s'expriment au fil du temps. Son aménagement est un réel enjeu car elle se situe dans le centre historique de la ville. Le souhait de la collectivité est d'affirmer avec simplicité et noblesse le caractère et l'usage de place dans une ville. Aujourd'hui, la place confère à Moyaux un aspect authentique et s'intègre parfaitement dans son territoire. L'organisation du parking et des abords de l'église se fond dans le paysage et apporte un caractère nouveau et moderne au centre historique.

Située au cœur du Pays d'Auge, le territoire de Reux profite d'un panorama d'exception sur la vallée de Pont l'Évêque. Accroché sur le point haut des coteaux, le cœur de bourg historique s'affirme par la présence de la mairie, de l'église et de l'école. Le cadre environnant apporte une lecture de grande qualité paysagère sur le territoire. Le projet d'aménagement promet de repenser l'organisation et la valorisation des éléments identitaires du site. Un travail soigné de mise en valeur du point de vue est proposé afin d'inscrire durablement et esthétiquement un lien intime, entre l'homme et le territoire. Le projet prévoit de retravailler des murs de briques à l'ancienne, de la pierre de taille, des gradines et murets en chênes, des bétons décoratifs...

La rue Cachin est une rue commerçante du centre ville. A proximité du port, cette rue ancienne était désertée par les visiteurs, assez peu fréquentée, malgré la présence de petits commerces et d'ateliers d'art. L'aménagement de cette rue cherche à la redynamiser et à la rendre plus agréable au piéton, tout en permettant la circulation des véhicules. Des massifs ont été installés entre la voie et les trottoirs, invitant le végétal au sein de l'espace urbain. Des arches en enfilade soulignent la perspective de la rue. Des rosiers viennent y grimper. Le revêtement a été refait, les pavés ont été remplacés par de nouveaux, à certains endroits en queue de pan, symbole de la recherche d'une certaine élégance. Des détails, comme une grille en fer forgé à été remplacée par une nouvelle grille faite «à l'ancienne», permettent d'affirmer que le projet fait jouer et se répondre passé et présent, pour une ambiance romantique assurée.



opération Voie verte «Fresnel»  
 lieu Caen  
 maîtrise d'ouvrage Normandie  
 Aménagement  
 maîtrise d'œuvre Atelier 5 à Co  
 et Ingé-Infra  
 surface 3 320 m<sup>2</sup>



opération Aménagement du  
 centre-bourg  
 Cahagnes  
 lieu  
 maîtrise d'ouvrage Commune de Cahagnes  
 maîtrise d'œuvre La fabrique des  
 Paysages  
 surface – m<sup>2</sup>



opération Espace public autour  
 du Pôle de Formation  
 Santé  
 lieu Caen  
 maîtrise d'ouvrage Commune de Caen  
 maîtrise d'œuvre Atelier 5 à Co  
 et Ingé-Infra  
 surface 5 000 m<sup>2</sup>

14

Le maître d'œuvre a travaillé sur la conception d'une traversée piétonne, proposant d'adapter ce morceau de relief calcaire aux traversées piétonnes entre Ifs et Caen. Le projet longe le lycée Fresnel et dessert le bâtiment du Pôle Emploi. Sur le haut du relief, une place forme un belvédère. La sente est piétonne, accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et conviviale. Elle est longée d'alignements d'arbres et de cépées. Des prairies de fauches permettent une biodiversité et un entretien différencié. Le travail effectué sur la voie verte permet de réinventer un relief et de retrouver des usages à la sortie du lycée. Les rampes PMR font alors office de salon de jardin.

Suite à une étude de faisabilité préalable, la municipalité de Cahagnes a décidé d'engager une opération d'aménagement urbain, dans l'objectif de contribuer à la revitalisation et à l'embellissement de son cœur de bourg. Traversé par la route départementale, la place du village présentait un traitement très minéral, l'espace public étant envahi par l'automobile et le stationnement désorganisé des véhicules laissant peu de place aux piétons. L'objectif général de l'opération était de changer l'image que la place offrait pour lui donner un caractère plus végétal, d'organiser l'espace public de manière à réduire la place de l'automobile au profit des piétons et de contribuer à mettre en valeur l'église et son campanile.

L'objectif du projet était de créer des espaces publics permettant l'accueil de 5000 usagés supplémentaires, induits par le nouveau Pôle de Formation Santé dans le campus de l'agglomération Cannaïse. Le diagnostic des lieux a mis en exergue le manque de lisibilité de ce quartier à enjeux. L'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé de créer des axes forts, lisibles et structurants et de construire de véritables lieux de rencontres et de promenades pour les étudiants. Des grandes infrastructures de stationnement sont également prévues et visuellement intégrées. Paradoxalement, ce sont ces infrastructures qui font rentrer la nature dans la ville, pour un développement plus durable.



© François Monier



© La Compagnie du paysage

opération «Les collines de Honfleur»  
 lieu Honfleur  
 maîtrise d'ouvrage SHEMA et Champs Vernet  
 maîtrise d'œuvre Maison Edouard François  
 et La Compagnie du  
 Paysage  
 surface 80 000 m<sup>2</sup>

opération Parc d'activités  
 «Calvados-Honfleur»  
 lieu Honfleur  
 maîtrise d'ouvrage SHEMA et Syndicat  
 Mixte du Parc d'Activités  
 Calvados Honfleur  
 maîtrise d'œuvre La Compagnie du  
 Paysage et Aktis  
 surface 1 300 000 m<sup>2</sup>

Les Collines de Honfleur constituent l'un des éléments du projet économique du Parc d'Activités Calvados Honfleur, qui s'étend sur un terrain de 12 hectares au pied du Pont de Normandie. Ce centre de marques de 20000m2 comprend des commerces, des locaux de services, des locaux techniques et des aires de livraison et trois maisons individuelles. La maîtrise d'œuvre porte sur la réalisation des espaces intérieurs comprenant les coques des magasins, les vitrines, les mails, les parties communes et la réalisation des espaces communs extérieurs, comprenant les terrassements, les VRD, les abords, les voiries et les espaces verts. Co-traitant de l'agence OAL Edouard François, la mission de la Compagnie du Paysage est largement concentrée sur la constitution de l'architecture végétale des collines prolongeant les coques des boutiques. Afin de relever ce défi, elle consiste à travailler avec un panel varié de végétaux et adapté au contexte local afin de limiter les risques et de d'établir un projet en perpétuelle évolution en fonction des saisons.

Écologique, durable et parfaitement intégré dans le paysage de l'embouchure de la Seine, le Parc d'activités Calvados-Honfleur innove sur plus d'un point. Le parc a été conçu de manière à former un ensemble cohérent, tant sur le plan du programme d'aménagement que de l'implantation des constructions à venir. L'intégration du Parc dans son environnement passe avant tout par ses axes de composition. À partir du giratoire de l'entrée de zone, l'axe principal s'oriente sur le deuxième pilier du Pont de Normandie, l'emblème architectural du site. La trame d'espaces publics rattache le parc au milieu de l'estuaire, à travers les perspectives sur la Seine et sur les coteaux, tandis qu'un corridor vert, au centre du parc, relie les deux zones naturelles à l'est et à l'ouest. Le traitement et la rétention des eaux pluviales sont deux éléments importants de la prévention des inondations en cas d'orage. La mise en scène des noues et des bassins de rétention permet d'en faire des atouts pour le paysage urbain du Parc d'activités Calvados-Honfleur.



# » LAURÉAT



# > LOGEMENT INDIVIDUEL NEUF

## > LAURÉAT



opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

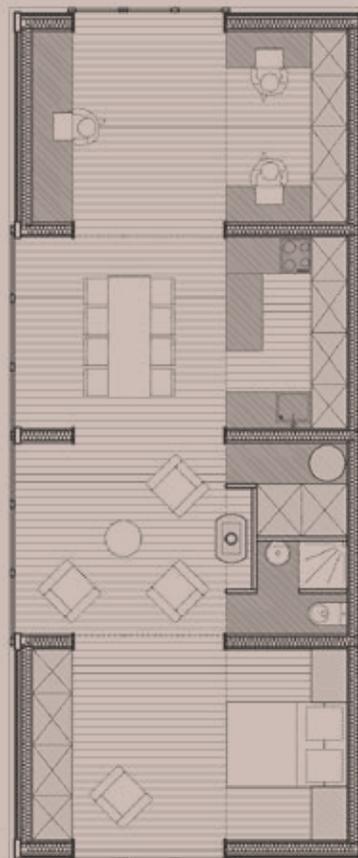
Maison dans la prairie  
Saint-Germain-de-Montgommery  
—  
ARBA  
78 m<sup>2</sup>



Cette maison conçue selon les principes de l'architecture bio-climatique, est posée sur du béton, qui l'isole de l'humidité et évite toute modification de la topographie naturelle. Sa compacité et sa petite taille sont les premiers critères de réduction de son empreinte écologique. L'objectif était de construire un espace de vie et de travail pour deux personnes sur 78 m<sup>2</sup>, et donner l'impression de vivre sur la prairie plutôt que dans une petite maison. Une longue réflexion a été menée pour utiliser l'énergie et le budget avec justesse, dans un processus d'optimisation intense. Le résultat est une maison-outil qui exprime jusque dans sa forme son rapport à l'environnement. Sa générosité se trouve d'une part dans sa toiture pensée pour récupérer les eaux de pluie, d'autre part dans la manière de s'ouvrir et de regarder la prairie. Orientée au Sud, elle optimise l'effet de serre avec ses grandes baies.

### LE JURY A AIMÉ

- > le fait que la maison raconte une histoire
- > le minimalisme de l'empreinte
- > la simplicité des choix techniques
- > la gestion du budget



# > LOGEMENT INDIVIDUEL NEUF



© Raphaël Bourelly

## > MENTION SPÉCIALE

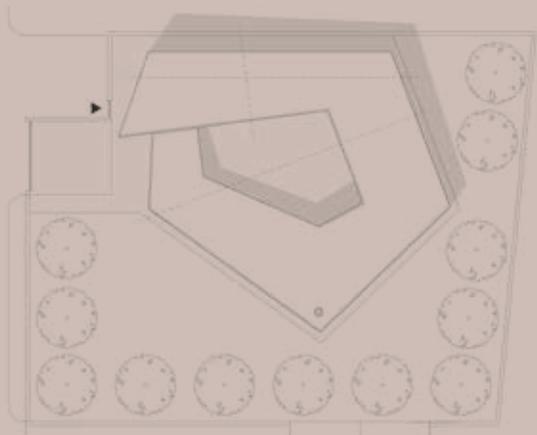


PRIX  
DU  
JEUNE  
PUBLIC

opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

Maison spirale  
Biéville-Beuville

—  
Nathanaël Dorent et Mark Havasi  
149 m<sup>2</sup>



18



© Raphaël Bourelly



© Raphaël Bourelly



© Raphaël Bourelly



© Raphaël Bourelly

La maison spirale est un projet résolument contemporain s'opposant à la typologie des constructions standardisées environnantes. Les habitants souhaitaient habiter une maison à la fois protectrice et lumineuse. Les architectes ont proposé de concevoir un espace s'articulant autour d'un patio, répondant à ce besoin d'intimité. L'enveloppe périphérique opaque filtre les vues directes depuis l'extérieur et agit comme une carapace protectrice. La maison s'ouvre à l'intérieur sur un patio entièrement vitré. Le volume compact de cette maison s'élève progressivement suivant la forme d'une spirale ouverte, permettant à travers un mur rideau continu une multiplicité de vues sur le patio, les jardins et l'horizon. A l'intérieur, trois volumes distincts aux tonalités jaune, orange et rouge, intègrent les chambres et pièces d'eau. Ces volumes ponctuent ainsi un open-space laissant libre les espaces de vie.

### LE JURY A AIMÉ

- > l'innovation architecturale
- > le fait qu'il faille oser pour réaliser un tel projet
- > le décalage entre la maison et le contexte



opération Maison P  
lieu Saint-Manvieu-Norrey  
maîtrise d'ouvrage —  
maîtrise d'œuvre SCPA Daligaux Van  
Nieuwenhuyse  
surface 237 m<sup>2</sup>

opération Maison «L'air normal»  
lieu Le Fresne-Camilly  
maîtrise d'ouvrage —  
maîtrise d'œuvre L'Archiviolette  
surface 157 m<sup>2</sup>

Cette habitation aux formes simples et épurées se caractérise par un jeu de volumes et de matériaux. Le corps principal de la maison est composé d'un grand parallélépipède sur deux niveaux. Sa structure en ossature légère bardée de bois s'accroche sur le mur en béton de la façade Nord. L'angle Nord-Est de la construction est protégé par un volume en rez-de-chaussée en béton bardé de panneaux Eternit. Ce volume de faible hauteur procure une intimité côté terrasse en façade Sud. Les façades Sud et Ouest sont très largement vitrées, elles s'ouvrent largement sur le jardin afin de profiter pleinement du paysage proche et d'un ensoleillement de qualité. Le rez-de-chaussée s'articule autour de trois entités : un plan libre pour les pièces de vie, un « bloc » chambre, salle d'eau, buanderie sur rue et enfin, les annexes au Nord. Le plan libre s'articule autour du noyau central et offre une grande fluidité au cœur de la maison.

Le rêve d'une construction contemporaine bio climatique et basse consommation a muté en projet conforme aux règles de lotissement : il a fallu se plier aux règles imposant de composer avec un volume principal (de forme traditionnelle avec couverture à pans symétriques et pente à 45°). Les volumes secondaires s'agglomèrent autour et animent le tout : la forme finale se compose d'un volume en ardoises et bardage horizontal de cèdre rouge, flanqué de volumes secondaires en membrane d'étanchéité et plaques de fibre ciment colorées. La maison est construite en ossature et charpente bois. Elle est isolée en ouate de cellulose. La verrière bioclimatique participe au confort thermique de la maison. La maison est équipée d'un chauffage aérothermie, d'un plancher chauffant et de radiateurs basse consommation à l'étage.



opération Maison «Nous sommes partis dans le jardin»  
lieu Caen  
maîtrise d'ouvrage —  
maîtrise d'œuvre L'Archiviolette  
surface 173 m<sup>2</sup>

opération Une maison familiale  
lieu Cairon  
maîtrise d'ouvrage —  
maîtrise d'œuvre L'Archiviolette  
surface 270 m<sup>2</sup>

opération La maison tournesol  
lieu Hérouville-Saint-Clair  
maîtrise d'ouvrage —  
maîtrise d'œuvre L'Archiviolette  
surface 222 m<sup>2</sup>

20

Les habitants vivent dans ce quartier depuis 35 ans. Ils voulaient y rester, mais habiter une maison en bois vraiment reliée au jardin et peu énergivore. Ils ont agrandi le jardin pour créer une parcelle viabilisée. La maison est de plain-pied, orientée ponctuellement au Sud et à l'Est, bien ouverte à l'Ouest, pour la lumière et la vue. En passant par la terrasse, les habitants sont très vite dans le jardin. Ils sont ailleurs et pourtant, ils sont restés dans leur quartier. La maison possède une ossature bois. Les murs sont isolés par de la laine de bois. Les menuiseries sont en bois et aluminium. Le chauffage se fait par aérothermie et grâce à un poêle à bois. Les contraintes des règles d'urbanisme ont façonné la forme de la maison: la faible pente du toit et le chéneau central ont permis de respecter les contraintes de hauteur imposées, en ouvrant de grandes façades vers l'Ouest et le Sud.

La maison familiale est réconfortante et attentive aux besoins de chacun. Elle apprend l'autonomie aux enfants, en leur consacrant un espace dissociable thermiquement. Elle chérit le père en lui réservant une salle télé et une salle de musique, à l'abri des regards et de la lumière. Elle se garde un petit espace pour elle, et reste toujours présente, à mi-hauteur : elle veille sur le foyer. Elle est bonne avec l'environnement et responsable. Ouverte sur l'extérieur, elle s'arrange pour être toujours disponible grâce à son jardin d'hiver. Elle est construite suivant les principes de la bioclimatique avec une verrière et un mur masse. En ossature bois, elle est isolée en ouate de cellulose et laine de bois. Les menuiseries extérieures sont en bois et aluminium. Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur géothermie, un plancher chauffant au rez-de-chaussée et des radiateurs à l'étage. La couverture de la maison est en zinc naturel et bardage redcedar.

Le terrain que les habitants ont choisi est en ville et entouré d'immeubles. Ils veulent que leur foyer soit l'équation entre cette proximité urbaine et leur besoin d'espace, d'intimité et de soleil. Ils ont choisi de s'orienter plein Sud, en multipliant les décrochés vers l'Ouest pour déjouer les regards indésirables mais aussi s'ouvrir à chaque rayon de soleil et capter la lumière du Sud pour la redistribuer au Nord. Les habitants de la maison souhaitaient conjuguer la vie moderne et l'esthétique de l'ancien. Les objectifs de l'architecte étaient d'offrir des espaces facilement appropriables, de refuser l'identique en créant des espaces propres à la personnalité de chacun, et de pouvoir s'isoler pour travailler à la maison tout en restant relié au foyer. La maison est en ossature et bardage bois. Les menuiseries extérieures sont en bois et aluminium.



opération Maison de vacances  
 lieu Merville-Franceville-Plage  
 maîtrise d'ouvrage —  
 maîtrise d'œuvre MDNH Architectes  
 surface 105 m<sup>2</sup>

opération Maison G  
 lieu Noyers-Bocage  
 maîtrise d'ouvrage —  
 maîtrise d'œuvre SCPA Daligaux Van Nieuwenhuyse  
 surface 267 m<sup>2</sup>

Le choix d'une nouvelle maison en vis-à-vis d'une maison de vacance à agrandir à côté d'une ancienne bergerie a été fait pour créer une intériorité sur une parcelle ouverte bordée par des champs. L'implantation de cette 3e maison crée un lien plus fort entre les bâtiments. La maison a été construite en ossature et charpente bois pour faciliter la mise en œuvre, minimiser les nuisances de chantier et résoudre les questions de performances thermiques. Un mur maçonné en pierre blanche, attaché à l'ossature bois, vient doubler la façade. La pierre fait écho à l'architecture locale dont une partie proche du site est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques: une église, un cimetière bordé d'un mur, un ancien manoir, une vieille tour, un pigeonnier... Cette déclinaison d'appareillages de pierres calcaire de Caen de petits formats est une qualité locale que les propriétaires souhaitaient intégrer dans une forme architecturale plus contemporaine. Les différentes surfaces sont soulignées par des éléments structurels de pierre lisse de plus grandes dimensions.

La maison s'ouvre naturellement au Sud sur la campagne, tandis qu'un mur se développe au Nord pour assurer une barrière visuelle et sonore. Cette habitation se compose de volumes parallélépipédiques qui s'accrochent sur une sorte de colonne vertébrale (le mur). Différents espaces intérieurs et extérieurs se constituent : une terrasse à l'Ouest dans le prolongement de la cuisine, une terrasse au Sud dans la continuité de la pièce de vie et un patio privé à l'Est en liaison avec la suite parentale. A l'intérieur une faille centrale dotée d'un éclairage zénithal inonde de lumière le cœur de la maison. Le rez-de-chaussée en maçonnerie blanche contraste avec l'étage anthracite en ossature bois.



# > LAURÉAT

22



# > LOGEMENT INDIVIDUEL RÉHABILITÉ/EXTENSION

## > LAURÉAT



opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

Extension d'une ancienne maison de contremaître  
Colombelles  
—  
Hedo Architectes  
40 m<sup>2</sup>

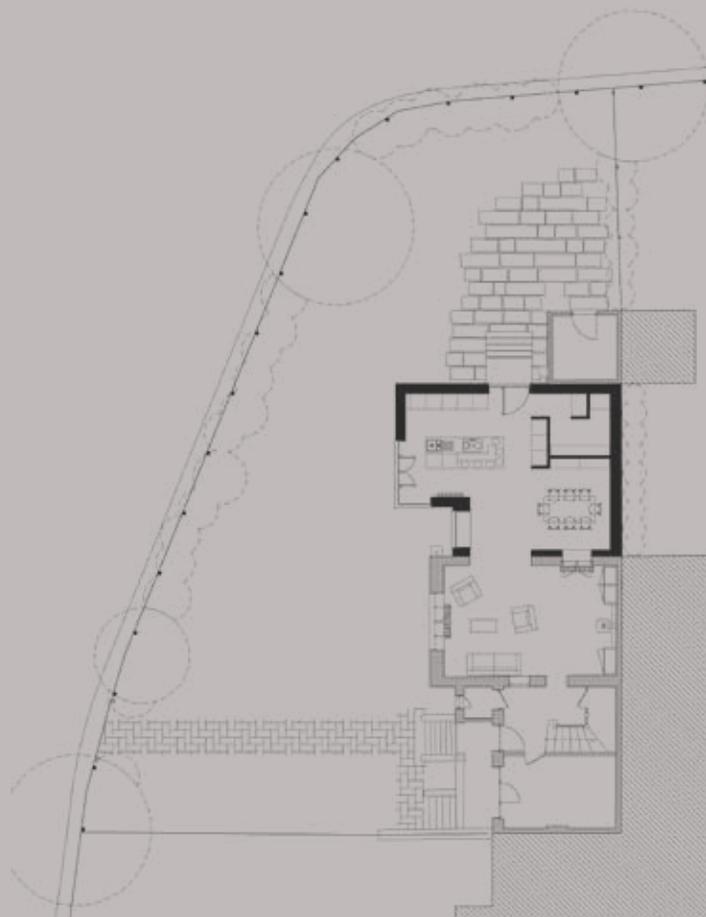


© Stéphane Chalmeau

L'extension construite en ossature bois se développe en rez-de-chaussée surélevé, en continuité d'une maison de contremaître du début du 20<sup>ème</sup> siècle, dans la cité jardin du plateau de Mondeville. Le projet se greffe entre la maison existante et le cabanon de jardin. L'intention était de ne pas modifier la lecture d'ensemble de la bâtisse, celle-ci faisant partie d'un ensemble de quatre maisons mitoyennes. Le premier volume assure la liaison. Il s'inscrit en recul par rapport à l'alignement de la façade existante. Le second volume s'avance vers le jardin, il est composé d'une ouverture généreuse vers l'Ouest qui se prolonge dans l'angle vers la façade Sud. La mise en œuvre d'un bardage vertical noir permet de rompre avec la colorimétrie existante. Il réduit l'impact visuel de l'extension en se rapprochant des teintes sombres de la végétation existante.

### LE JURY A AIMÉ

- >l'élégance du projet
- >le dialogue entre l'extension et la pierre de Caen de la maison existante
- >la qualité du volume intérieur
- >la justesse de l'échelle du projet



# > LOGEMENT INDIVIDUEL RÉHABILITÉ/EXTENSION



opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

## > MENTION SPÉCIALE

Extension de la maison M  
Ryes  
—  
SCPA Daligaux Van Nieuwenhuyse  
23 m<sup>2</sup>

L'extension de cette maison s'accroche en façade Nord-Est, en prenant la forme d'un parallépipède encastré dans le volume existant. Cette disposition permet d'abriter la terrasse existante des vents du Nord-Est. Elle vient bloquer la terrasse existante. Le bardage bois qui habille ce nouveau volume se prolonge en façade Est. Il intègre une isolation et renforce l'intégration de l'extension. La terrasse ainsi entourée de bois, développe une nouvelle ambiance plus cosy. Dans l'angle Nord-Est une baie sur deux niveaux éclaire le salon au rez-de-chaussée et la chambre à l'étage. Cette baie d'angle en verre collé crée l'événement sur ce nouveau volume. L'intérieur s'étend naturellement vers le jardin et la campagne. Au rez-de-chaussée, la pièce de vie principale se prolonge en offrant un accès à la terrasse et un cadrage vers l'Est. A l'étage, la chambre, se décale dans la partie extension et bénéficie de la baie d'angle à l'étage. Son ancien emplacement est réaménagé en espace bureau, ouvert sur l'escalier.

### LE JURY A AIMÉ

- > très bon exemple dans la mesure où il n'y avait aucun aspect patrimonial au départ
- > l'importance de l'enjeu pour un bâtiment qui garde de la valeur
- > le fait que le projet ne dénature pas l'existant



opération Bouleversement à La  
cité balnéaire  
lieu Merville-Franceville-  
Plage  
maîtrise d'ouvrage —  
maîtrise d'œuvre L'Archiviolette  
surface 83 m<sup>2</sup>

opération Une enveloppe pierre  
bois pour des vacances  
intégrales  
lieu Cheux  
maîtrise d'ouvrage —  
maîtrise d'œuvre L'Archiviolette  
surface 138 m<sup>2</sup>

opération On veut de l'espace  
lieu Ouistreham  
maîtrise d'ouvrage —  
maîtrise d'œuvre L'Archiviolette  
surface 70 m<sup>2</sup>

C'est une maison de vacances pour habiter toute l'année, pour commencer une nouvelle vie, là où l'on a toujours vécu. La maison s'est revêtue d'un gros manteau de laine de bois et d'un bardage rouge. Une extension en ossature bois vient compléter les pièces manquantes. L'architecte a voulu garder le charme, gagner en modernité et offrir la liberté de vivre dans un bel endroit, confortable et cosu, pour que les habitants pensent à leurs vieux jours comme à un voyage depuis chez eux. La maison existante a été isolée par l'extérieur, avec des matériaux bio sourcés (laine de bois, bardage bois). Les menuiseries extérieurs ont été changées avec un mixte de bois et d'aluminium. L'extension a été construite en ossature bois, bardée en red cedar. Elle a permis de créer une chambre et une salle d'eau au rez-de-chaussée, et une terrasse intime, côté jardin. La maison a été conçue en réinterprétant l'architecture de station balnéaire, en particulier la partie visible depuis l'espace public.

L'architecte a créé un lieu de vacances confortable dans une grange, qui accueillait des engins agricoles, avec une architecture rurale contemporaine. Il s'agissait de transformer une dépendance en lieu d'accueil. Le volume de la grange en pierres a permis de créer un nouveau plancher pour créer un gîte accueillant, confortable pour les hôtes. L'objectif était d'ouvrir vers l'intérieur de la cour pour profiter des arbres et de l'apport solaire et lumineux. Les grandes portes métalliques ont été remplacées par des murs en ossature bois, rythmés par de vastes ouvertures. Le rez-de-chaussée de l'habitation est totalement accessible aux personnes à mobilité réduite. Le plancher et les murs sont en bois, les matériaux d'isolation sont bio-sourcés, avec un bardage bois. Les menuiseries extérieures sont mixtes (bois et aluminium). Il y a un triple vitrage au Nord. L'architecte a choisi des matériaux bio-sourcés : un bardage bois, une isolation en laine de bois.

La maison est tout en hauteur, avec des escaliers partout. Le jardin situé au Nord est à l'ombre. La grande véranda est composée de bric et de broc, avec pas mal de bazar. L'objectif du projet est de récupérer autant de lumière que possible, de construire dans l'ombre de la grande maison, pour avoir chaud et avoir de l'espace! L'extension est une grande pièce moderne qui permet de recevoir les amis: elle possède un comptoir, un grand salon, des verrières et des vues cadrées. Elle sert aussi de garage pour les vélos et les paddles. Les habitants disposent d'une très grande terrasse et d'une petite chambre d'ami, comme une cabane ludique. Orientée au Sud, l'extension est en ossature bois (le bardage bois a été peint en rouge) et la toiture est en ardoise et zinc.



# » LAURÉAT

© P. Kozłowski



© P. Kozłowski



© P. Kozłowski



© P. Kozłowski



© P. Kozłowski



© P. Kozłowski



© P. Kozłowski

## > LAURÉAT

opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

Résidence «le Moulin»  
Verson  
La Plaine Normande  
Atelier Bettinger Desplanques  
3 732 m<sup>2</sup>



Cette opération de 52 logements s'inscrit au sein de l'Eco Hameau de la ZAC du Moulin à Verson. Un maillage de venelles piétonnes s'organise au travers de six bâtiments créant autant d'espaces piétons calmes, sécurisés et végétalisés. Les véhicules sont positionnés hors de la vue des habitants. Les pièces principales des logements traversants sont orientées au Sud et s'ouvrent toutes sur des balcons généreux ou sur des jardinets en rez-de-chaussée, tandis qu'au Nord on trouve les coursives de desserte. Les accès aux étages sont libres, sans hall, et les entrées sont individuelles pour les logements du rez-de-chaussée. Dans cette logique de segmentation des volumes, les bâtiments ont été conçus selon un «épannelage paysager» irrégulier, et les failles créées sont autant de vues sur le paysage. L'alternance du béton matricié blanc au Sud et du bardage bois sombre au Nord et dans les failles, vient enrichir la perception du projet.



### LE JURY A AIMÉ

- > la réponse spatiale qualitative
- > la conception des logements traversants et bien dessinés
- > la sobriété et la générosité du projet
- > le sentiment d'ouverture et d'espace

# > LOGEMENT COLLECTIF



opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

## > MENTION SPÉCIALE

 PRIX DU PUBLIC

Logements individuels BEPOS à destination de personnes âgées  
Bucôels  
Calvados Habitat  
KVA, N. Knapp et F. Versavel  
architectes  
405 m<sup>2</sup>

Sur une parcelle étroite et pentue sont implantés six logements individuels accessibles aux personnes à mobilité réduite. Reculés sur la limite Nord de la parcelle où se situent les accès, ils s'ouvrent au Sud sur une terrasse et un petit jardin privatif. Une casquette relevée au Sud laisse entrer le soleil l'hiver au fond des séjours et met les façades à l'ombre l'été. Les T2 et T3 de plain-pied se serrent étroitement. Ce projet est certifié BEPOS Effinergie par CERQUAL. Pour atteindre cet objectif, ossature bois, isolants bio-sourcés et approche bio-climatique affirmée ont été nécessaires. Le maître d'ouvrage a fait le choix d'une petite chaufferie collective à granulés bois complétée par une surface réduite de panneaux photovoltaïques. La dimension sociale est essentielle dans ce projet qui met en avant la valeur d'usage des logements pour l'accueil de personnes âgées et leur maintien dans ce bourg rural dans des conditions d'autonomie optimale.

### LE JURY A AIMÉ

- > la qualité des espaces publics
- > la gestion des eaux pluviales
- > la conception et l'aménagement des logements

28





opération Ensemble de 38  
Logements  
lieu Hérouville-Saint-Clair  
maîtrise d'ouvrage Calvados Habitat  
maîtrise d'œuvre CBA et Associés  
surface 2 413 m<sup>2</sup>

opération Résidence «Ostréa»  
lieu Courseulles-sur-Mer  
maîtrise d'ouvrage Ardissa  
maîtrise d'œuvre SARL Denis Fouchard -  
Architecte  
surface 1 338 m<sup>2</sup>

Le socle constitue l'assise du projet. Les architectes ont veillé à introduire une part de diversité afin de permettre l'émergence d'un projet dense, de qualité et en rupture avec l'écriture de modèles présents sur la ville. Le collectif se décolle du socle grâce à un bandeau en cassettes d'aluminium laqué entre les baies du R+1. Ses façades sont en béton lisse lasuré gris anthracite rehaussées par une tonalité orange vif. Le porte à faux est supporté par des poteaux béton et métal d'inclinaisons diverses. Telle une «forêt urbaine», cette conception libère le rez-de-chaussée pour que le «bâtiment objet» soit en tension, densifie le projet dans sa globalité et permet des mises en perspective de la ville. Un liseré béton noir permet de décoller le volume intermédiaire, avec un encadrement blanc métallique contenant une façade sur rue et un cœur d'ilot en béton matricé lasuré taupe. Du béton blanc se retourne en pignon du volume à R+2 qui est coiffé d'une toiture à double pente inversée.

Située à proximité de la mer et face au port de plaisance de Courseulles-sur-Mer, cette résidence de standing de 21 logements offre également une vue imprenable sur la rivière «La Seulles» et le bocage de l'arrière-pays. Afin de densifier les abords du port et dans l'esprit des architectures portuaires, ce bâtiment compact a été réalisé sur quatre niveaux. Avec sa toiture courbe en zinc, son architecture rappelle le bord de mer. Les séjours des appartements sont orientés de manière à offrir soit une vue sur le port de plaisance, soit une vue sur la mer depuis les niveaux supérieurs, soit une vue sur le bocage. De larges balcons ensoleillés complètent les espaces de vie très lumineux.



© Bruno Palisson



opération Construction de 41  
logements  
lieu Colombelles  
maîtrise d'ouvrage Les Foyers Normands  
maîtrise d'œuvre Ateliers PO&PO  
surface 2 845 m<sup>2</sup>

opération Résidence «City'ZEN»  
lieu Hérouville-Saint-Clair  
maîtrise d'ouvrage Édifidès  
maîtrise d'œuvre Bienvenu Architectes  
Associés  
surface 2 337 m<sup>2</sup>

opération Résidence urbaine  
«Le Masséna»  
lieu Caen  
maîtrise d'ouvrage Sedelka Europrom  
maîtrise d'œuvre Bienvenu Architectes  
Associés  
surface 5 112 m<sup>2</sup>

30

La proposition des architectes était de créer un espace à vivre, une atmosphère conviviale et familiale, tout en faisant dialoguer le projet avec son environnement urbain. L'implantation urbaine discontinue rythme la rue, crée des percées visuelles vers l'intérieur de la parcelle. Chaque logement possède un jardin privatif, est traversant et bénéficie d'une double orientation. Aux étages, les balcons sont des jardins d'hiver agréablement orientés. À l'intérieur, les espaces jour/nuit sont distincts, les séjours sont vastes et ensoleillés. Les volumes à deux pentes asymétriques intègrent des panneaux solaires et un travail sur la couleur avec une rigueur du dessin apporte un aspect ludique et chaleureux aux bâtiments. S'ajoutent aux jardins privatifs et jardins d'hiver, les jardins familiaux pour enrichir l'espace de vie des espaces intermédiaires. Une façon au-delà des murs de pouvoir apporter un confort d'usage supplémentaire et peut-être du lien social.

Le programme City'ZEN avait pour objectif de permettre le relogement des habitants du quartier par l'accession sociale, proposant prix maîtrisés, dispositifs réglementés et typologies d'habitat mixtes (collectif et intermédiaire). Le projet assure les transitions paysagères entre le quartier verdoyant du Val et les continuités minérales du centre-ville. Il affirme son identité en disposant ses terrasses autour d'un jardin «zen» qui structure l'ensemble. L'agencement harmonieux des volumes joue du contraste entre lignes horizontales et un événement vertical, dit «Tour Totem», qui porte haut l'identité du lieu. La structure en béton armé traite la totalité de l'objet architectural en répondant au défi technique des porte-à-faux, par la mise à contribution de techniques particulières d'optimisations mécaniques (tirants, voiles et planchers en continuité). Les façades sont traitées en terre cuite alvéolaire ou en béton coffré avec isolation extérieure sous parements métalliques colorés alucobon.

Implanté dans le quartier Gardin l'immeuble de logements intègre sur l'ensemble du rez-de-chaussée l'Institut Médico Éducatif (IME) de la Ligue de l'Enseignement. Une allée piétonne publique créée en rive du bâtiment distribue les accès et permet de relier la rue Fred Scamaroni à l'allée arrière du quartier Gardin. L'immeuble s'organise dans un volume contrasté entre soubassement et attique, entre des façades blanches en premier plan et de teinte foncée en arrière-plan. Un attique avec de grandes terrasses permet une végétalisation d'ensemble de l'immeuble. Les balcons sont différenciés dans leur traitement : allèges maçonnées, vitrées ou traitées en résille métallique de teinte foncée. L'ensemble du stationnement est disposé en sous-sol pour libérer l'espace.



opération Résidence «Simone Veil»  
 lieu Caen  
 maîtrise d'ouvrage ICF AtLantique  
 maîtrise d'œuvre Bienvenu Architectes Associés  
 surface 5 559 m<sup>2</sup>



opération Régénération de la «Cité des Rosiers»  
 lieu Caen  
 maîtrise d'ouvrage Calvados Habitat  
 maîtrise d'œuvre Bienvenu Architectes Associés  
 surface 2 961 m<sup>2</sup>



opération Immeuble d'habitation de 25 logements  
 lieu Caen  
 maîtrise d'ouvrage SAJAC Immobilier  
 maîtrise d'œuvre Bienvenu Architectes Associés  
 surface 1 577 m<sup>2</sup>

Cette résidence sociale de 76 logements s'inscrit dans un ensemble de démolition, d'acquisition et de restructuration d'une partie du parc de la Société ICF, situé rue porte Millet à Caen. Le projet a fait l'objet d'une certification environnementale H et E. Il comprend quatre immeubles délimitant un jardin intérieur avec un passage public piéton reliant les deux rues. L'organisation d'un sous-sol général enterré sous la dalle du jardin permet de développer les espaces paysagés. L'architecture repose sur les principes suivants : composer un double étage attique en bardage mélèze avec terrasse pour une végétalisation d'ensemble, affiner la silhouette générale et s'adapter à l'environnement du quartier ; développer de larges balcons vitrés ponctués de touches de couleur végétale ; maintenir les traces du mur de l'ancien presbytère qui borde l'allée piétonne du passage public et éclairer naturellement les parties communes des cages d'escalier, avec les quatre ascenseurs vitrés, ouverts en façade.

Le lieu du projet est chargé d'histoire: il s'agit de la première réalisation d'Habitations à Bon Marché (HBM) sur la ville de Caen, construites entre 1908 et 1922 sur le modèle des «cités-jardin». Le site est classé. Le projet a consisté à réhabiliter et restaurer les 20 anciennes maisons de la rue de Saint-Contest et de la rue des Lilas, construites en pierre et chaînages briques sous des couvertures de terre cuite. L'objectif était également de créer un nouveau groupement d'habitations pour dix maisons de ville le long de la rue des Rosiers, afin de réaliser un espace résidentiel harmonieux, intime, mais néanmoins ouvert sur son environnement : un lieu dans la ville, concevant d'une façon contemporaine et minimaliste, une suite dans la continuité paysagère et historique du site et dans sa vocation sociale.

Le projet concerne la réalisation d'un immeuble collectif de 25 logements, labellisé BBC Effinergie. A la manière d'une greffe, l'immeuble vient naturellement compléter l'îlot. Le bâtiment s'inspire des constructions avoisinantes. Quatre volumétries distinctes sont lisibles, reliées en R+1, créant des accès en cœur d'îlot sous porche. Une palette de matériaux est mise en œuvre. Sur un des pignons, des percements sont creusés dans le béton pour former des loggias. Ces entités sont couvertes de plaques métalliques reprenant la teinte du béton lasuré. En façade Sud, un bardage métallique perforé continue en toiture, enveloppant ainsi les volumes et faisant office de couverture. Cette maille métallique, de par sa souplesse, vient en contraste de la consistance du béton. Derrière les volets mobiles de la façade se dissimulent de larges balcons pleins Sud, véritables prolongements extérieurs aux logements. Le cœur d'îlot est aménagé en espace vert.



# » LAURÉAT



© Baumschlager Eberle Architekten

## >LAURÉAT

 PRIX DU PUBLIC

opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

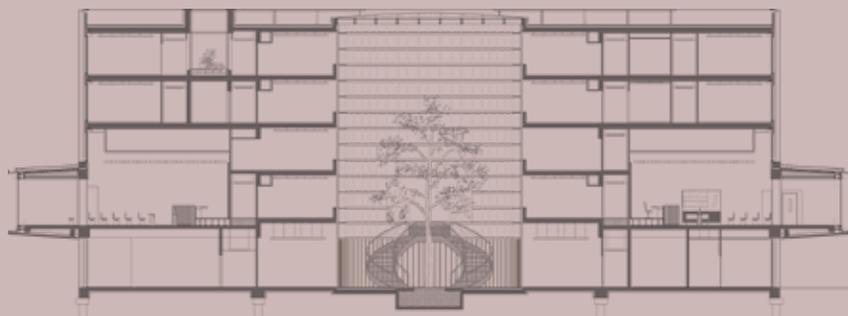
Nouveau palais de justice  
Caen  
Ministère de la justice, APIJ  
Baumschlager Eberle et Pierre Champenois  
9 000 m<sup>2</sup>



L'architecture et la justice se rencontrent ici dans leur élémentarité : géométrie simple pour l'une et rôle essentiel à l'égard de la société pour l'autre. L'implantation du bâtiment crée un espace public protégé au sein d'une zone en mutation. Inspiré de l'archétype du temple grec le corps du palais est un prisme à base carrée qui inscrit la représentation stable et autoritaire de l'institution judiciaire. Ses façades faites de fines colonnes en béton sont une abstraction du thème de la fenêtre au profit d'une esthétique monumentale. Elles sont traitées à l'identique pour affirmer l'impartialité de la justice. La salle des pas perdus introduit une césure structurelle et symbolique qui, à travers la vue panoramique sur la ville, donne à voir l'image d'une justice ouverte et accueillante. Une stratégie passive et active assure de faibles consommations: une géométrie très compacte, une façade en double peau et un atrium bioclimatique réduisent les déperditions et augmentent l'inertie thermique; une pompe à chaleur à géothermie sur nappe d'eau souterraine offre chauffage et rafraîchissement.

### LE JURY A AIMÉ

- >la symbolique
- >la très belle intervention du report de la salle des pas perdus sur l'extérieur
- >la grande vue sur l'espace public
- >la simplicité et la lisibilité du bâtiment





© Antoine Gardi

opération Réhabilitation d'un  
bâtiment en office de  
tourisme intercommunal  
lieu Falaise  
maîtrise d'ouvrage CdC du Pays de Falaise  
maîtrise d'œuvre La Coursive  
surface 365 m<sup>2</sup>

Placé dans un immeuble d'après guerre, au cœur d'une place publique chargée d'histoire, l'office de tourisme intercommunal a été conçu pour s'intégrer pleinement avec l'idée qu'il ne dénature pas l'esprit d'ensemble, mais le complète par une conception mesurée, de son temps, bien identifiable. Le projet traduit le parti pris de mettre en valeur les nombreuses qualités de l'architecture de la Reconstruction, en conservant ses volumes, sa structure et sa matière, tout en garantissant au maître d'ouvrage une écriture contemporaine dans l'installation de son programme : un intérieur moderne, lumineux, accueillant, fonctionnel et confortable, et un extérieur innovant, par l'emploi de matériau du XXI<sup>e</sup> siècle issu de l'évolution numérique. Lumière et dentelle métallique sur fond de pierre de Caen, l'expérience véhicule ainsi l'image d'un territoire passeur d'histoire autant que d'avenir.



opération	Réhabilitation de L'ancien presbytère en mairie
lieu	Saint-Germain-de-Tallevende
maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint-Germain-de-Tallevende
maîtrise d'œuvre	SCPA Daligaux Van Nieuwenhuyse
surface	353 m <sup>2</sup>

L'ancien presbytère de Saint-Germain-de-Tallevende se situe en cœur de bourg, à proximité immédiate de l'église. L'extension vient se greffer en pignon Nord, dans le prolongement du bâtiment existant. D'une écriture contemporaine, elle se détache de l'ancienne bâtisse et la met en valeur. La nouvelle construction est réalisée en béton banché pour la façade Nord, les deux pignons Est et Ouest sont bardés de panneaux type Fundermax. L'extension dialogue ainsi avec le bâtiment existant dont les façades pierre sont nettoyées et conservées. Les murs de refend en pierre intérieurs sont restés apparents, mettant en valeur la structure originelle de cette bâtisse. Le bois est très présent dans l'aménagement intérieur. L'aménagement du terrain est traité de manière simple et sobre par une mise en valeur de la végétation existante dans la partie Est et la création d'un verger dans la partie Ouest.



# » LAURÉAT



# › ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

## › LAURÉAT

opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

École maternelle  
Pont-l'Évêque  
Blangy-Pont-l'Évêque Intercom  
CBA Architecture  
1 286 m<sup>2</sup>

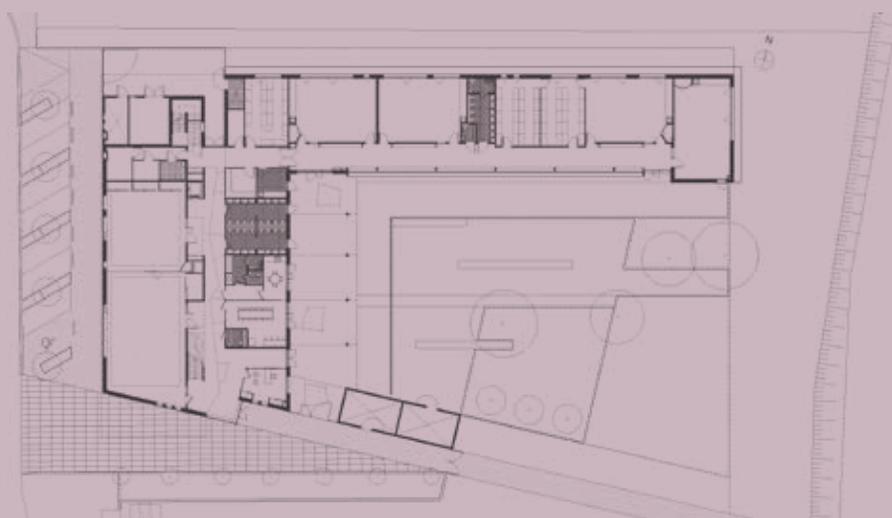
L'équipement vient fédérer et rassembler par son implantation et ses aménagements extérieurs les établissements scolaires existants. Réel fil rouge composé d'espace public, de cheminements sécurisés vers le restaurant ou vers le grand paysage, ce cheminement piéton vient lier les différentes entités. Deux parvis créent un maillage qui installe le projet au cœur d'un aménagement urbain de qualité et le révèle. L'école, glissée dans son écrin boisé réactive les lignes de force du paysage. La toiture végétale est percée pour y installer des puits de lumière dans la circulation principale et le préau. La géométrie irrégulière, les pentes du toit, les variations des percements diversifient et dynamisent les points de vue. Des vues à hauteur d'enfants donnant sur l'extérieur leur permettent de percevoir l'école dans sa globalité comme dans son intimité. A travers le préau, un petit monde intérieur en relations ciblées avec le paysage immédiat, fait de jardins, d'espaces boisés, de jeux invite les enfants à s'emparer des lieux en toute quiétude.

### LE JURY A AIMÉ

› le fait que l'école permette de créer un lien entre plusieurs bâtiments existants



© Grégoire Auger



# > ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

 PRIX DU  
PUBLIC



© Hervé Abbadie



opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre

surface

Centre multi-accueil petite enfance  
Maltot  
CdC Vallée de l'Orne et de l'Odon  
Agence d'architecture Baetz et  
Chardin  
470 m<sup>2</sup>

38

En harmonie avec la pierre de Caen environnante, le corps du bâtiment principal du centre multi-accueil petite enfance est en béton matricié ton pierre. Les autres parties du bâtiment, bardées de panneaux colorés rendent lisible cet équipement public depuis la rue et au travers de la végétation du square. Dans la cour, la couleur se développe plus généreusement offrant gaieté et dynamisme à cet espace extérieur dédié aux enfants et le dessin plus libre des volumes offre une façade ludique aux enfants, en contre-pied de la façade classique. Le bâtiment se développe en équerre autour de la cour intérieure permettant de distinguer la crèche et le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) qui s'articulent autour du hall.

Les espaces de motricité sont de grands volumes simples pour permettre une liberté d'appropriation. Dans chaque espace un rideau amovible, composé de lés successifs de voilage ou de tissu opaque, permet de créer un lieu plus intime propice à la lecture de contes ou au repos des enfants.



© Hervé Abbadie



© Hervé Abbadie



© Hervé Abbadie



© Hervé Abbadie



© Hervé Abbadie



opération Lycée hôtelier  
«François Rabelais»  
lieu Ifs  
maîtrise d'ouvrage Région Normandie  
maîtrise d'œuvre Atelier des Deux Angés  
surface 14 487 m<sup>2</sup>

L'architecture de ce lycée est en soi un paysage. Le programme se développe au rez-de-chaussée, permettant une bonne fonctionnalité et un usage simple, proposant des fonctions multiples : le lycée professionnel de la boulangerie, de la pâtisserie et de la restauration ; un gymnase ; un internat et des logements de fonctions. Le projet est conçu comme un plateau entre deux couches de terre herbeuses, orienté suivant la trame urbaine du quartier. Il symbolise ainsi l'emblématique plaine de Caen. Il est percé pour faire pénétrer la lumière et faire respirer le projet à travers de nombreux patios. Des volumes simples et légers ornés de dentelles métalliques, ou de bardage lisse, expression des différents programmes, sont posés sur un parallélépipède laissé brut. C'est aussi une démonstration du souci de la qualité environnementale comme en atteste sa labellisation Haute Qualité Environnementale (HQE). Il bénéficie de panneaux solaires, de panneaux sandwich double peau, de façade végétalisée. Les logements sont également labellisés Bâtiments de Basse Consommation (BBC).



© Antoine Bardi

opération Construction d'une école  
primaire  
lieu Epaney  
maîtrise d'ouvrage Commune d'Epaney  
maîtrise d'œuvre La Coursive  
surface 272 m<sup>2</sup>

opération Extension de l'école  
maternelle  
lieu Ranville  
maîtrise d'ouvrage Commune de Ranville  
maîtrise d'œuvre Dauchez Architectes  
surface 185 m<sup>2</sup>

Visible depuis la campagne alentour et placée en entrée de bourg, la nouvelle école a été pensée pour produire de l'espace public. L'animation du lieu est assurée par une placette, en arrière plan. L'entrée de l'école, la cour et le préau proposent un fond urbain vivant. Les trois salles de classe, implantées le long de la voie communale offrent un cadre bâti à l'entrée du village et à la placette. Sous leur peau métallique inclinée, les classes et le préau regardent le paysage. Chaque façade joue un rôle précis en fonction de l'usage et de l'exposition. Côté rue, le front bâti capte le panorama et fait entrer généreusement la lumière naturelle. Côté cour, le toit est plus bas et protège les accès. A l'intérieur, le paysage de campagne est là, en grand format. La lumière naturelle inonde et fait pétiller le projet. Le sol et le toit dialoguent et leur couleur participe à l'animation du lieu. Les institutrices et les enfants se sont pleinement emparés de leurs espaces.

Le projet consiste en l'extension de l'école maternelle existante, bâtiment typique de la Reconstruction. L'extension prend place naturellement à l'arrière du bâtiment existant, sur une partie du terrain engazonné. Le nouvel édifice se positionne perpendiculairement au bâtiment existant. L'extension, pratiquement en limite de la parcelle Ouest, dégage un espace vert libre à l'Est. Afin de ne pas ajouter à la confusion des constructions existantes dépareillées, un volume simple, protégé par un toit à double pente en zinc discret et qualitatif est créé. En façade, un grand cadre horizontal, entièrement vitré est rythmé par de longs brises-vues en bois. Depuis le petit chemin, ils créent une vision dynamique, faisant apparaître ou disparaître la vue vers les classes. A l'intérieur, dans chaque classe, une banquette cache un radiateur court devant les baies. Elle permet aux enfants de s'asseoir, jouer et percevoir le paysage au travers de multiples cadres.



opération Construction d'un  
groupe scolaire  
lieu Cesny-Bois-Halbout  
maîtrise d'ouvrage CdC de la Suisse  
Normande  
maîtrise d'œuvre Atelier 970  
surface 1 509 m<sup>2</sup>

Le bâtiment en L définit deux zones distinctes (le pôle restauration en simple rez-de-chaussée et le pôle enseignement sur deux niveaux). Les principaux espaces bénéficient d'une exposition favorable, mais se protègent aussi du bruit généré par la route, des principaux vents dominants et s'ouvrent sur la cour et la campagne environnante. Chaque fonction est volontairement identifiable par la disposition en L et les jeux de volumes distincts. L'entrée vitrée se fait sous un large auvent courbe, le mur légèrement courbé dynamise la volumétrie générale du projet et dessert l'ensemble du pôle enseignement. Les volumes des classes largement vitrés s'ouvrent sur la cour et le paysage, rythmés par des brises-soleil. Le volume secondaire lié au pôle enseignement en saillie sur la liaison douce, se distingue par sa plus faible hauteur et sa composition. Un volume plus généreux pour la salle de restauration vient fermer l'ensemble et joue un rôle focalisant par son large volume coloré.

# >BÂTIMENT D'ACTIVITÉ

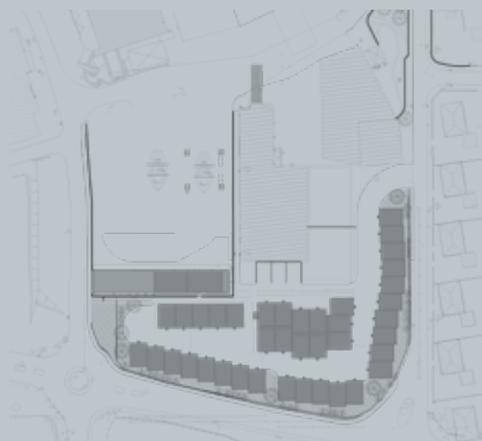


opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
  
maîtrise d'œuvre  
surface

## >MENTION SPÉCIALE

Élévateur à bateaux  
Port-en-Bessin-Huppain  
Conseil Départemental du  
Calvados  
EXO Architectes  
2 102m<sup>2</sup>

42



Le site étant en entrée de ville, les architectes ont dû créer un ensemble de cases esthétiques, cohérentes et surtout fonctionnelles. Les cases composent une enceinte en béton matricé brut ouverte sur elle-même et masquant au public les stockages des différents matériels entreposés. Concernant le bâtiment technique, l'idée a été de créer une sorte de cadre urbain, permettant de focaliser la vue sur l'activité portuaire et le carénage des bateaux qui se jouent quotidiennement à Port-en-Bessin. La volonté a été de créer un décalage entre la massivité des bateaux et la légèreté de l'auvent, abritant le stockage en contrebas. L'auvent est le trait d'union entre les différentes fonctions que doit remplir le bâtiment (bureaux, stockage, réparation...). Le bâtiment est sobre et rectiligne de façon à l'intégrer à son environnement. L'élévateur à bateau, outil purement fonctionnel, vient magnifier les lieux par sa démesure et son ampleur.



### LE JURY A AIMÉ

- >le parti pris très fort du projet
- >le saut de loup permettant de cacher les services et les éléments techniques
- >l'ouverture sur les bateaux

# > BÂTIMENT D'ACTIVITÉ



opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

Cuisine centrale «L'accueil»  
Bayeux  
ACSEA  
EXO Architectes  
630 m<sup>2</sup>



L'idée du projet était de pouvoir accueillir des personnes devant se reconverter suite à des accidents de vie. Le parti a été de créer un bâtiment emblématique et très ouvert sur l'extérieur. Les deux fonctions (cuisine collective et restaurant) devaient pouvoir s'accorder. Les architectes ont conçu un bâtiment technique et esthétique, un bon outil dans un bel écrin. Le terrain étant situé dans une zone d'activités, il fallait créer un bâtiment qui se démarquerait par son architecture. Les courbes et les diagonales données aux parois verticales et aux toitures étaient un moyen de prendre le contre-pied des architectures industrielles de la zone. De larges ouvertures ont été créées pour que la salle baigne dans une lumière naturelle, que les vues sur l'extérieur et les champs environnants soient privilégiées. Ces baies permettent également une large vision sur les activités intérieures, ouvrant ainsi le monde de la réinsertion sur le monde extérieur. Plus qu'un restaurant, c'est un lieu d'échange, un lieu de vie.





opération Extension de l'épicerie  
 lieu Blangy-Le-Château  
 maîtrise d'ouvrage Commune de Blangy-Le-Château  
 maîtrise d'œuvre Atelier d'Architecture de la Touques  
 surface 130 m<sup>2</sup>

opération Usine d'eau potable de l'agglomération Caennaise  
 lieu Louvigny  
 maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen  
 maîtrise d'œuvre Bienvenu Architectes Associés  
 surface 9 315 m<sup>2</sup>

La commune possédait un commerce d'une surface de 43 m<sup>2</sup> et a décidé de créer une surface supplémentaire de 80 m<sup>2</sup>, afin de sauvegarder son commerce in situ. Le projet a consisté à augmenter la surface de vente par la mise en place d'une extension à l'arrière du bâtiment existant et d'y affecter des bureaux et un lieu de travail. Situé dans un secteur sauvegardé, le projet s'inscrit sous le regard de l'architecte des Bâtiments de France. Le projet a permis de rendre cette surface accessible aux handicapés et de réaliser une mise aux normes SSI (Systèmes de Sécurité Incendie). Situé en secteur sauvegardé et sur une parcelle étroite, le projet était délicat. Les architectes ont choisi un éclairage naturel, valorisé par la mise en place d'une succession de sheds.

Le projet comprend la démolition de l'ancienne usine, la réalisation d'une nouvelle usine et la restructuration du bâtiment de la prise d'eau, implanté au bord de la rivière. Le bâtiment principal est organisé sur plusieurs niveaux, majoritairement enterrés. L'architecture des bâtiments repose sur les principes suivants : enterrer les niveaux techniques et intégrer le bâtiment principal dans l'environnement naturel, tout en affirmant sa présence et son volume dans des lignes simples à l'échelle du bâtiment ; envelopper les bâtiments d'une résille métallique blanche, traitée en encorbellement et se contrastant sur des murs lasurés et foncés ; permettre une végétalisation possible de la résille en treille; mettre en valeur le bâtiment de nuit par un éclairage architectural ; et enfin, disposer les parkings d'entrée autour d'un jardin paysagé et arboré.



opération	Extension des bureaux de l'unité de valorisation énergétique
lieu	Colombelles
maîtrise d'ouvrage	SYVEDAC
maîtrise d'œuvre	EXO Architectes
surface	652 m <sup>2</sup>

Pour l'agrandissement des bureaux et la création du local ripeur, le souhait des architectes était de créer des bâtiments singuliers, traduisant la volonté du maître d'ouvrage de valoriser l'image positive du traitement des déchets ménagers. Des matériaux nobles (bois, verre, acier) ont été utilisés afin de proposer une légèreté et une transparence sur l'extension. Le terrain très escarpé a permis aux architectes de créer un bâtiment sur pilotis de trois niveaux s'inscrivant en harmonie avec les volumes bâtis existants. Un ascenseur, telle une colonne vertébrale vitrée mise en valeur par un éclairage nocturne, vient lier les trois niveaux d'accueil avec le parking en contrebas, à partir duquel un cheminement pédagogique-muséographique a été proposé. Les deux niveaux supérieurs abritent les bureaux et offrent une vue panoramique sur Caen et ses alentours. Les espaces pédagogiques ont fait l'objet d'une conception polyvalente et ont reçu un traitement architectural raffiné (faux plafonds en bois, traitement de l'acoustique).



# > LAURÉAT



© Filip Dujardin

# > CULTURE ET LOISIRS

## > LAURÉAT

opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

Le Dôme,  
Maison de la recherche et de l'imagination  
Caen  
Relais d'Sciences  
BRUTHER  
2 500 m<sup>2</sup>

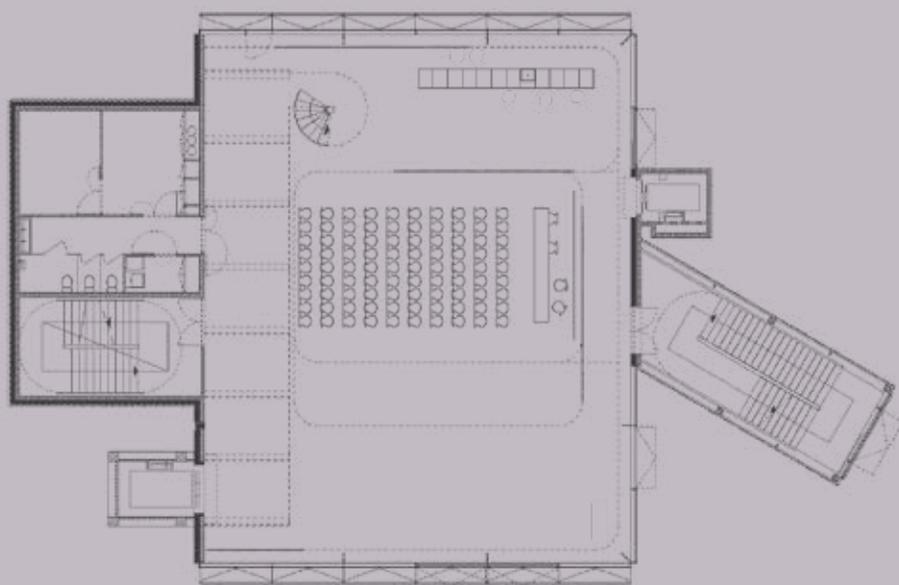
Le Dôme prend sa part dans le renouvellement urbain de la presqu'île de Caen. C'est un nouvel objet libre sur ses quatre côtés, qui réinterprète l'image du hangar, mais à la verticale, en économisant le sol. Le bâtiment propose un dispositif apte à créer un ensemble de situations riches et variées. Une structure préfabriquée et performante détermine des plateaux libres, flexibles, évolutifs. L'habitabilité y est maximale. Le projet superpose indistinctement une place publique, un espace d'exposition, un espace de conférence, un bar, des ateliers de fabrication, une pépinière d'entreprises et un généreux espace événementiel sur le toit. Du haut de ses trente mètres, le bâtiment mêle deux types d'espaces: le plan libre et l'espace servant, qui regroupe les locaux de stockage, les sanitaires et les circulations verticales. À l'image d'un couteau suisse, le Dôme assure de multiples fonctions dans un volume rationnel et compact.

### LE JURY A AIMÉ

- > la démarche très ouverte et innovante
- > la pertinence de l'empilement
- > l'intégration du bâtiment dans le paysage
- > la pertinence de l'empilement



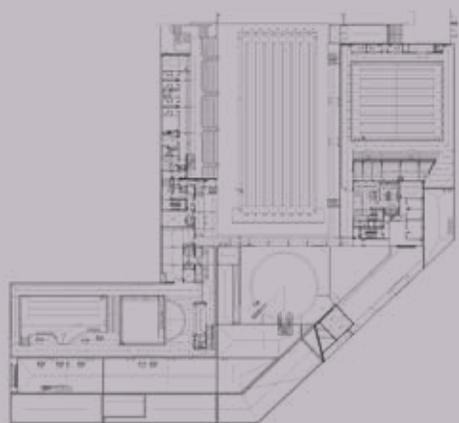
© Filip Dujardin



# > CULTURE ET LOISIRS



© Stéphane Chalmeau



opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage

maîtrise d'œuvre

surface

## > MENTION SPÉCIALE



Stade nautique «Eugène Maès»  
Caen  
Communauté urbaine  
de Caen-La-Mer  
Jean Guervilly et SARL Bernard  
Lepourry-Bernard  
13 600 m<sup>2</sup>

L'extension du stade nautique se compose d'un bâtiment qui forme un socle et qui abrite les locaux d'accueil et de vestiaires au niveau du rez-de-chaussée, ainsi que de deux nouvelles halles qui abritent les nouveaux bassins intérieurs au premier niveau et qui surplombent les espaces publics extérieurs. L'ensemble des constructions neuves enserme les bâtiments extérieurs existants, offrant ainsi une nouvelle image du complexe sur tout son périmètre. Les volumes des halles sont optimisés afin de réduire au maximum les masses d'air à traiter. Le volume du socle s'étire sur une hauteur constante volontairement basse vers l'Ouest et l'avenue Albert Sorel. Sur le boulevard, le volume du socle s'élève de manière régulière vers l'Est et la rue Jean de la Varende, pour atteindre une hauteur de deux niveaux face aux immeubles de la place Gardin. Ce dispositif permet d'amplifier le volume du hall d'entrée, véritable vitrine urbaine, à l'échelle du boulevard et de l'alignement d'arbres existants.

### LE JURY A AIMÉ

- > le projet particulièrement réussi
- > le bâtiment significatif
- > le renouveau dans les bâtiments caennais
- > la nouvelle image de l'espace public



© Stéphane Chalmeau



© Stéphane Chalmeau



© Stéphane Chalmeau



© Stéphane Chalmeau



© Stéphane Chalmeau

## > MENTION SPÉCIALE

opération

lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

Médiathèque  
«Quai des Mondes»  
Mondeville  
Commune de Mondeville  
Atelier NORD SUD  
1 344 m<sup>2</sup>

La volumétrie du bâtiment, volontairement simple et apaisante, se développe sur deux niveaux pour répondre à des exigences techniques (énergétiques), fonctionnelles (lisibilité) et de coût. Le programme s'organise autour d'un hall en double hauteur avec un escalier de largeur surdimensionnée, qui propose une continuité de sol entre la partie basse (salle polyvalente, cafétéria, pôle social) et la partie haute du projet (médiathèque), générant ainsi un espace d'attente polyvalent «cogéré». Le patio participe lui aussi au sentiment de continuité spatiale et de générosité d'espace. La médiathèque, située à l'étage, se trouve dans une situation privilégiée, en continuité avec le hall, la ville et le patio. Elle dispose de quatre façades éclairées. Le patio procure à l'ensemble des points de consultation une garantie de lumière naturelle et homogène. Le bâtiment offre ainsi une intériorité généreuse, confortable, fluide et nourrie de lumière, favorisant la rencontre et le partage socio-culturel.

### LE JURY A AIMÉ

- > la bonne intégration du bâtiment dans son contexte
- > la simplicité du bâtiment
- > la programmation mixte, associant équipement culturel et pôle social



© Stéphane Chatmeau



© Stéphane Chatmeau



© Stéphane Chatmeau



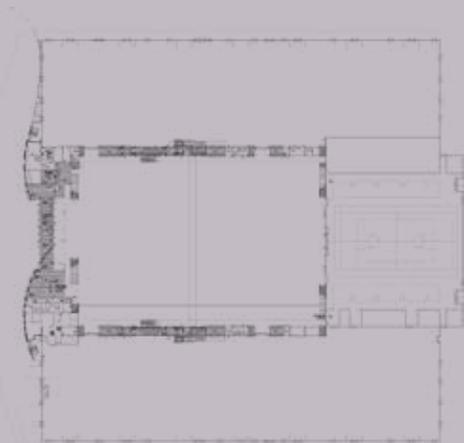
© Stéphane Chatmeau



© Stéphane Chatmeau

# > CULTURE ET LOISIRS

 PRIX DU PUBLIC



opération

lieu

maîtrise d'ouvrage

maîtrise d'œuvre

surface

Reconstruction du hall 2  
du parc des expositions

Caen

Ville de Caen

SARL Jean-François Schmit

Architectes

8 700 m<sup>2</sup>

Le projet de reconstruction du hall 2 a été lancé à la suite de son effondrement en mars 2013.

Les architectes étaient contraints de s'adapter aux normes actuelles et ont dû proposer des solutions architecturales rapides : une toiture à faible pente/charpente tridimensionnelle ; une verrière en U éclairant les murs de façade ; une loggia en creux et une baie entre le palais des sports et le hall 2 ; un habillage des locaux fonctionnels par un bardage en bois massif ; et enfin, un porche sous forme de lampion (la structure textile prend le soleil en contre-jour, la façade Nord se transforme en façade Sud, le lampion s'illumine la nuit). Le parc des expositions a été entièrement reconçu en deux mois, afin d'être opérationnel dès le mois de septembre. La surface d'exposition a été sensiblement augmentée pour une meilleure utilisation de l'espace dès les Jeux équestres Mondiaux de l'été 2014. La Ville de Caen se dote d'un équipement à la hauteur des nouveaux projets mis en œuvre.





opération Rénovation de l'usine  
«Leroy» en médiathèque  
lieu Livarot  
maîtrise d'ouvrage CDC du Pays de Livarot  
maîtrise d'œuvre L'Atelier d'Orchamp  
surface 322 m<sup>2</sup>

opération Rénovation et  
extension de la salle  
polyvalente  
lieu Saint-Georges-d'Aunay  
maîtrise d'ouvrage Commune de Saint-  
Georges-d'Aunay  
maîtrise d'œuvre Atelier d'Architecture  
de La Touques  
surface 35 m<sup>2</sup>

Située au cœur du Pays d'Auge, la médiathèque «La Fabrique» est implantée dans l'ancienne chaufferie de la machine à vapeur.

La charpente apparente métallique a été conservée, afin de garder l'aspect industriel. Des puits de lumière ont été mis en place, notamment sur toute la hauteur du mur mitoyen avec la machine à vapeur pour permettre de voir celle-ci depuis la médiathèque. Une grande baie vitrée donne côté route.

La médiathèque offre au public des espaces accueillants sur une surface de 300 m<sup>2</sup>, avec un niveau en mezzanine.

Elle est composée d'un espace bibliothèque, d'un espace informatique avec l'Espace Public Numérique et d'une ludothèque.

La salle polyvalente, servant de restaurant scolaire, devait être agrandie et répondre aux normes d'accessibilité handicapé et aux normes sanitaires. Par son volume et sa façade sur la place, le projet a permis de «répondre» à l'espace public et de refermer la place. L'extension s'inspire des granges et des bâtiments agricoles en bardage bois avec des claustras, permettant de sécher les grains.

L'intention des architectes était que le bâtiment soit plus présent sur la place du village et qu'il remplisse son rôle d'élément fédérateur de convivialité. Le nouveau bâtiment et sa façade offrent à présent aux utilisateurs une terrasse avec une vue sur le bocage et un établissement aux normes. Afin d'unifier le bâtiment existant et l'extension, une couleur rouge a été appliquée sur les deux structures.



© Guillaume Jouet



© Fabien Mahaut



© Maxime Desjardins

opération Salle multi-activités  
lieu Saint-Sever-Calvados  
maîtrise d'ouvrage Commune de Saint-Sever-Calvados  
maîtrise d'œuvre SCPA Daligaux  
Van Nieuwenhuysse  
surface 539 m<sup>2</sup>

opération Ecole de voile  
«Voiles de Nacre»  
lieu Langrune-sur-Mer  
maîtrise d'ouvrage Commune de Langrune-sur-Mer  
maîtrise d'œuvre Fabrique d'Architecture - Bidet et Belzeaux  
surface 490 m<sup>2</sup>

opération Club HCCK «Hérouville  
Caen Canôe-Kayak»  
lieu Caen  
maîtrise d'ouvrage Ville de Caen  
Inessa Hansch  
maîtrise d'œuvre Architecte  
432 m<sup>2</sup>  
surface

52

Le projet s'inscrit dans le prolongement de la salle socioculturelle, perpendiculairement à la pente. Le bâtiment est constitué de deux volumes : un corps de bâtiment principal de grande hauteur abrite la salle proprement dite et s'ouvre sur la campagne, tandis qu'un volume plus bas regroupe les espaces techniques, permettant ainsi de créer une zone tampon entre la salle et la zone pavillonnaire. L'entrée est marquée par un porte-à-faux important qui offre un généreux parvis abrité.

Le volume technique est traité de la même manière que le socle, en un volume monolithique de béton brut peu vitré, alors que le volume abritant la salle est en bois. Les voiles en béton banché restent brut à l'intérieur jusqu'à hauteur de linteau, offrant ainsi une esthétique pertinente et une facilité d'entretien.

Le projet se développe en lieu et place de l'ancienne école de voile sur le front de mer. Le bâtiment se décompose suivant le même concept qu'un navire. Les locaux servants (vestiaires, ateliers techniques, locaux de stockage) sont situés au sous-sol (comme la cale d'un navire) et accessibles depuis la promenade sur le front de mer. Les salles pédagogiques, le club house et la cuisine sont desservis par des coursives extérieures (comme le carré d'un navire). Une terrasse en proue bénéficie d'une vue à 180°. Le choix des matériaux en façade et en intérieur a été dicté par la situation en milieu maritime, avec l'utilisation du béton banché lasuré (comme le métal d'une coque), du bois naturel et des panneaux stratifiés de couleur. Une attention particulière a été portée afin de réaliser un bâtiment éco-responsable en ayant une maîtrise des coûts d'investissement, d'usage et d'entretien.

Le club de kayak obéit à une trame orthogonale généreuse et rigoureuse de 4 mètres, qui lui confère un grand potentiel d'activités. Avec ses qualités de porosité et de protection, il répond à une double intention : satisfaire aux exigences d'un programme d'équipement et faire office d'espace public abrité. Sa structure, débordante, est ouverte et traversable. Aucune limite de sol n'est marquée avec l'espace public. Les surfaces des espaces intérieurs du bâtiment sont traitées comme le quai, en béton clair. Une circulation périphérique et protégée sert aux promeneurs comme aux usagers du club de kayak. Celle-ci enserme l'espace bâti dont les façades sont dotées d'immenses portes en guise de grandes baies sur le paysage. Cette construction cristallise en un lieu le caractère de l'espace dans lequel il s'inscrit.



opération Rénovation de la médiathèque  
 lieu Evrechy  
 maîtrise d'ouvrage Commune d'Evrechy  
 maîtrise d'œuvre Dauchez Architectes  
 surface 457 m<sup>2</sup>

opération Salle d'animation culturelle et de théâtre «Le Sillon»  
 lieu Caen  
 maîtrise d'ouvrage Ville de Caen  
 maîtrise d'œuvre Bienvenu Architectes Associés  
 surface 975 m<sup>2</sup>

La médiathèque était auparavant abritée dans un bâtiment existant, de type pavillon, au cœur d'un quartier résidentiel. Le choix des architectes s'est orienté sur le traitement d'une enveloppe mimant la typologie pavillonnaire, mais avec un langage très contemporain. Ils ont choisi de réaliser une enveloppe continue englobant les murs et la toiture (principe de la 5e façade). Cette enveloppe donne un aspect à la fois connu et déstabilisant, dans la mesure où l'on ne distingue plus les façades de la toiture. Un soin particulier a été apporté au traitement des ouvertures et à la pénétration de la lumière dans le bâtiment. Plusieurs dispositifs ont été mis en place : un grand pignon vitré, composé de brises-soleil ; des ouvertures verticales sur les autres façades qui forment des failles ; et des fenêtres de toit pour la partie sous combles. Chaque écriture correspond à un espace spécifique et à une relation intérieur/extérieur. Concernant le traitement intérieur, des ambiances variées ont été définies pour caractériser les différents espaces de la médiathèque.

La salle d'animation et de théâtre est implantée dans la continuité de la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) existante. La composition d'un hall vitré et d'une grande galerie vitrée distribuant les accès, vient unifier l'ensemble du projet et sert de galerie d'exposition et d'animation. La mise en œuvre en façade sur rue d'une résille métallique, avec l'incorporation de leds, permet de faire vibrer en couleur et en lumière la façade du Sillon lors des spectacles. Un traitement en lasure béton des façades pleines sur cour vient contraster avec les vitrages de la grande galerie et de la salle de danse. Une liaison spatiale avec la MJC voisine est prévue à terme par des gradins ouverts, entre la grande galerie et le hall de la MJC.



# › LAURÉAT



# › SANTÉ ET HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ

## › LAURÉAT

opération  
lieu  
maîtrise d'ouvrage  
maîtrise d'œuvre  
surface

Extension de la clinique de la Miséricorde  
Caen  
Fondation Hospitalière de la Miséricorde  
SARL Bernard Lepourry-Bernard  
845 m<sup>2</sup>



© Antoine Cardin

Insérée à la jonction de bâtiments anciens et du quartier des Quatrans, emblématique de la reconstruction, l'extension reprend l'image de monolithe minéral. Réalisé en béton blanc sablé, son aspect rappelle la pierre calcaire. La volumétrie et le profil de la toiture ardoise de l'immeuble existant sont conservés. L'extension présente un volume simple qui se développe en limite de terrain. Une inflexion de la façade Est épouse la limite de propriété. La ligne droite et le retrait du rez-de-chaussée différencient et protègent les entrées. Les espaces intérieurs s'organisent autour d'un noyau central comportant les zones d'attente. Un puits de lumière et la cage d'escalier à ciel ouvert éclairent naturellement le cœur de l'immeuble. L'horizontalité et la hauteur d'allège basse offrent un maximum de lumière et de contact avec l'extérieur en position assise. Les fenêtres d'angle des salles de pause s'ouvrent plus largement privilégiant la vue lointaine.

### LE JURY A AIMÉ

- › la simplicité du projet, des matériaux et la finesse de l'exécution
- › l'attention portée au patrimoine
- › la qualité très soignée des espaces intérieurs



# > SANTÉ ET HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ



© Olivier Yves Lagadec

## > MENTION SPÉCIALE

opération

Aménagement de l'ancienne usine «Leroy» en pôle de santé

lieu

Livarot

maîtrise d'ouvrage

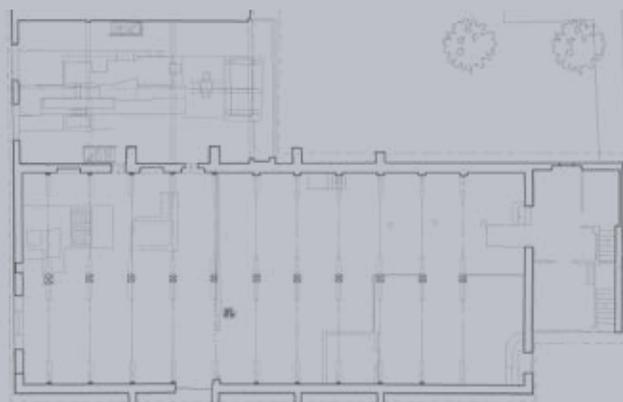
CdC du Pays de Livarot

maîtrise d'œuvre

L'Atelier d'Orchampt

surface

750 m<sup>2</sup>



56

Le projet concerne la rénovation du corps principal de l'ancienne usine Leroy afin d'y installer un pôle de santé libéral et ambulatoire. Ce bâtiment étant un monument historique abritant une machine à vapeur, un soin particulier a été apporté à la mise-en-vue de ce patrimoine, depuis l'aménagement des espaces d'attente. Un rejointoiement global des façades a permis de redonner du lustre aux appareillages de briques d'origine, simples et élégants. Une des particularités du bâtiment est le positionnement de briques creuses sur les percements créés pour l'activité de séchage qui créent à l'intérieur du bâtiment une lumière particulière, diffractée, tamisée... La qualité est préservée à l'aide des volets d'occultation intérieurs en bois, qui fonctionnent comme des moucharabiehs. Un escalier central en bois dessert les différents niveaux et aboutit au rez-de-chaussée sur un hall d'entrée ayant vue sur la machine à vapeur. La mémoire du lieu est ainsi conservée et valorisée.



© Olivier Yves Lagadec



© Olivier Yves Lagadec



© Olivier Yves Lagadec



© Olivier Yves Lagadec



© Olivier Yves Lagadec



© Olivier Yves Lagadec

### LE JURY A AIMÉ

- > la qualité de l'aménagement intérieur
- > le nouvel usage apporté au bâtiment
- > la conservation d'un bâtiment patrimonial
- > le fait que le projet soit osé

# SANTÉ ET HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ



opération

lieu

maîtrise d'ouvrage

maîtrise d'œuvre

surface

Extension et construction  
du foyer «Jacques Cornu»  
Bayeux  
Association Jacques Cornu  
EXD Architectes  
1 330 m<sup>2</sup>



Le terrain se situe en entrée de ville sur un axe majeur de la ville, il a donc été primordial de traiter les aspects urbains et l'intégration du projet dans le site. Respectueux des publics accueillis, la philosophie a été de reconstituer un village, afin de recréer du lien entre les résidents accueillis. Les contraintes sécuritaires ont été importantes. Huit maisons ont été implantées autour d'une place centrale permettant de créer un espace de convivialité. Chacune d'elle permet d'accueillir six personnes dans des chambres individuelles avec une salle de repas commune. L'enjeu était de pouvoir moduler les maisons, afin de séparer les femmes seules avec enfants. Les maisons groupées peuvent accueillir à l'étage des fratries dans quatre chambres reliées entre elles. Le bâtiment administratif à l'entrée est composé de bureaux et d'une salle commune. L'ensemble du site a été conçu avec des matériaux qualitatifs afin de proposer des habitations n'ayant pas de connotations négatives.





opération EHPAD et FAM  
Maison d'accueil  
spécialisée et de retraite  
lieu Orbec  
maîtrise d'ouvrage EPMS Marie de Merle  
maîtrise d'œuvre Dominique Coulon et As-  
sociés  
surface 5 833 m<sup>2</sup>

opération Réhabilitation d'un  
bâtiment et création  
d'un pôle de santé  
lieu Saint-Pierre-en-Auge  
maîtrise d'ouvrage CdA Lisieux Normandie  
maîtrise d'œuvre ATI  
surface 1 100 m<sup>2</sup>

Pour réduire visuellement ce bâtiment imposant, il a semblé préférable de le fragmenter. Pour cela, le choix de la couleur verte a été fait, ce qui tend à réduire son impact visuel. Ainsi, l'ensemble se fond mieux dans le grand paysage, il semble épouser la ruralité du site. Les sous-faces des porte-à-faux et les parois blanches du socle lui confèrent une certaine légèreté. Les unités de vie s'inscrivent chacune dans un corps de bâtiment, elles se greffent à une rue orientée au Sud et adossée à la colline. Avec ce dispositif, les vues sont traversantes, les parcours sont scandés par la lumière, les espaces se dilatent pour donner aux parcours le plus de diversité possible. Le rouge déstructure l'espace, il le dynamise. Il n'y a pas eu recours aux teintes convenues du vocabulaire hospitalier. Le bâtiment est dessiné pour valoriser les lieux de vie et de déambulation. Il prend toute sa force dans le rapport qu'il entretient avec le paysage.

Le Pôle de Santé s'est installé dans une ancienne école, construite en 1865, désaffectée en 1965 et occupée ensuite notamment par l'école de musique. Celle-ci est située en face de l'abbatiale, dans un quartier où constructions anciennes en pierres côtoient celles en briques. Ce bâtiment est composé d'un corps principal, flanqué de deux ailes en saillie. Aucune extension n'a été réalisée en dehors d'un escalier pour l'issue de secours. Sa situation privilégiée et sa qualité architecturale d'origine ont conduit le projet vers la valorisation de l'existant et l'intégration de ses abords au regard de l'abbatiale. Sur la façade, un parvis a été créé pour rentrer de plain-pied sur le site en le rendant accessible aux personnes à mobilité réduite et créer une continuité depuis l'abbatiale jusqu'au pôle de santé. L'ensemble a été paysagé et mis en lumière.



opération Pôle de santé  
«Vaullegeard»  
lieu Condé-sur-Noireau  
maîtrise d'ouvrage CdC du Pays de Condé  
et de la Druance  
maîtrise d'œuvre EXO architectes  
surface 1 700 m<sup>2</sup>

opération Pôle santé et relais  
assistants maternels  
lieu Varaville  
maîtrise d'ouvrage Commune de Varaville  
Agence d'architecture  
Baetz et Chardin  
maîtrise d'œuvre Baetz et Chardin  
surface 530 m<sup>2</sup>

Les architectes ont décidé de travailler un bâtiment résolument contemporain dans un cadre magnifique. Le projet s'insère en effet en lisière d'un parc arboré dans lequel le public y a ses habitudes de balades. Le bâtiment joue alors de volumes, de lignes et de matières pour former un ouvrage résolument adapté au lieu mais aussi à l'usage. La fonctionnalité et l'articulation des espaces font ici figure d'exemple. L'objectif était de permettre l'étroite cohabitation des professionnels de santé, entre cabinets de consultation et zones partagées (accueil et secrétariat, salles d'attente), le tout avec une parfaite prise en charge des normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité... A l'extérieur, l'ouvrage en béton brut et matricé vient se laisser habiller d'une seconde peau constituée de lames en aluminium. Un jeu de trois tailles de lames, de trois inclinaisons et de trois couleurs vient créer l'union des volumes et permet ainsi au bâti de s'insérer dans cet environnement de qualité.

Implanté entre la mairie et l'église, le nouveau pôle multi-services joue un rôle urbain majeur au cœur du Home-Varaville. Une surtoiture en bois, visible de toutes parts, abrite les deux entités du programme (pôle santé et Relais Assistants Maternels) et recrée l'unité nécessaire pour donner une identité forte et remarquable au projet. Deux patios au cœur de l'édifice permettent d'accéder aux équipements par des espaces plus intimes autour desquels se développent les circulations et lieux d'attente. Les élévations sont en enduit ocre et terre cuite rouge reprenant les teintes de l'église. L'ossature de la surtoiture bois qui forme des reliefs et des ombres sur les façades au gré de la courbe du soleil, permet également de créer un garde corps de sécurité et un brise soleil au Sud. Les teintes acidulées employées dans l'aménagement intérieur du pôle santé se mêlent au bardage bois du hall marquant ainsi la modernité et le dynamisme de ce nouvel équipement.



# » PRIX SPÉCIAL DU JURY



# > LA POINTE DE LA PRESQU'ÎLE DE CAEN

Les membres du jury ont désigné les lauréats et mentionné les projets des neuf catégories proposées. Lors des débats, plusieurs projets remarquables situés sur la presqu'île de Caen ont été mis en avant par le jury. Il a ainsi souhaité remettre un prix spécial à la Pointe de la Presqu'île, pour la qualité et la cohérence des projets réalisés et valoriser ainsi le schéma d'aménagement prévoyant l'insertion des projets des prochaines années.

Qu'ils'agisse d'aménagement, de bâtiments de loisirs, de culture ou de service public, la ville de Caen et ses partenaires ont montré une ambition soutenue afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de créer une unité urbaine cohérente, qualitative en lieu et place d'objets juxtaposés. La Pointe de la Presqu'île met en avant la mise en place d'une continuité urbaine, d'une dynamique collective et montre les prémices de ce qui sera réalisé demain.

Dans la catégorie «Loisirs et culture», le jury a notamment primé le Dôme, maison de la recherche et de l'imagination, de l'agence Bruther, pour l'architecture extraordinaire réalisée sur le territoire caennais, l'intégration du bâtiment dans son contexte et pour le fait que le bâtiment soit un véritable repère urbain.

Dans la catégorie «Aménagement», les espaces publics de la presqu'île de Caen, conçus par le paysagiste Michel Desvigne et l'architecte Inessa Hansch, ont séduit les membres du jury par la création d'un vaste espace central, libérant les vues, lissant les échelles et créant un vide qui donne une unité au lieu. La vision globale du site, la cohérence d'ensemble et la relation à l'espace en devenir, ont également été des points forts mentionnés par le jury de professionnels.

Enfin, dans la catégorie «Services publics», le nouveau palais de justice,

réalisé par Pierre Champenois et l'agence Baumschlager Eberle, démontre également la très belle intervention architecturale, dans la simplicité et la lisibilité du bâtiment. L'importante vue sur l'espace public et la symbolique du bâtiment, en font un élément essentiel de la presqu'île.

À noter également, la qualité de l'architecture particulièrement remarquable de la bibliothèque Alexis de Tocqueville de l'agence OMA et son rapport à la ville, ainsi que la base de kayak de l'architecte Inessa Hansch, pour son élégance, sa simplicité et la continuité entre le bâtiment et l'espace public.

L'ambition du Palmarès de révéler des bâtiments et des aménagements remarquables, prend tout son sens à travers ces réalisations, qui dessinent progressivement le nouveau paysage urbain et architectural du Calvados.



## > PRIX DU JURY

### PRÉSIDENT DU JURY

**Hubert COURSEAUX**

Président du C.A.U.E. du Calvados

### MEMBRES DU JURY

**Nicolas CHARPENTIER**

Architecte, lauréat de la catégorie « logement individuel réhabilité / extension » du palmarès de l'Architecture 2015

**Samuel CRAQUELIN**

Paysagiste, Agence Samuel Craquelin

**Philippe DELVAL**

Photographe

**Françoise GUITARD**

Déléguée Académique à l'Action Culturelle (DAAC),  
Rectorat de la région académique Normandie

**Yves DE JOYBERT**

Représentant l'Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC)

**Dominique LAPRIE  
SENTENAC**

Architecte urbaniste de l'État,  
chef de l'Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine du Calvados

**Nathalie MONTIGNÉ**

Directrice, Le Pavillon

**Jean-Christophe NANI**

Paysagiste conseil, DDTM du Calvados

**Jean-Marc PIERROT**

Président de la Chambre Départementale  
des Géomètres Experts du Calvados

**François ROBLIN**

Directeur, CAUE de l'Orne

**Danielle SIBAUD**

Architecte urbaniste,  
représentant le Conseil de l'Ordre des Architectes de Basse-Normandie

**Elisabeth TAUDIÈRE**

Directrice Territoires Pionniers, Maison de l'Architecture de Normandie

**Grégory TISSOT**

Paysagiste, Agence Après la pluie

62

## > PRIX DU PUBLIC

Les internautes ont voté en ligne, du 20 octobre au 10 décembre 2017.  
2819 votes ont été comptabilisés.

## > PRIX DU JEUNE PUBLIC

119 élèves de primaire ont voté pour leur maison préférée dans les catégories « logement individuel neuf » et « logement individuel réhabilité/extension ».  
Écoles participantes : école publique à Trévières, école Françoise Giroud à Démouville, école Bout du Champ à Creully, école Pierre Herbert à Mouen.

444 collégiens ont voté pour leur bâtiment préféré dans la catégorie « loisirs et culture ».

Collèges participants : collège Saint-Louis à Cabourg, collège Villey Desmeserets à Caen, collège Nelson Mandela à Caen.

En partenariat avec le Réseau Canopé Académie de Caen et le Rectorat de la région académique Normandie.

## > COMITÉ TECHNIQUE

C.A.U.E. du Calvados

Fabien TESSIER, directeur  
Hélène JANDRICEK, documentaliste  
Véronique JOSSET, infographiste  
Géraldine LOUVEL, chargée de communication  
Karine TIREL, assistante de direction

C.A.U.E. de la Manche

Frédéric FONTAINE, graphiste

# > RÈGLEMENT

Cette action s'inscrit dans une démarche plus large regroupant l'ensemble des C.A.U.E. normands qui organisent chacun un palmarès départemental. À l'issue de ces palmarès (première étape), un prix d'architecture et d'aménagement normand (seconde étape) permettra de poursuivre la mise en lumière des projets architecturaux et paysagers qui valorisent notre grande région.

➤ **ARTICLE 1 : OBJET** Le présent règlement concerne la première étape départementale. Il a également pour objet de poser les bases de la deuxième étape : le Prix de l'architecture et de l'aménagement normand - Palmarès 2018. Les deux étapes s'articuleront comme suit : - la première est départementale et consiste en l'organisation par chaque C.A.U.E. d'un jury en charge de définir le palmarès de son département. - la seconde est à l'échelle normande et y concourt les opérations sélectionnées au niveau départemental.

➤ **ARTICLE 2 : OBJECTIF** L'objectif de ce Prix est de promouvoir, en les valorisant au niveau de chaque département, les réalisations en architecture et aménagement de qualité. Ces dernières seront distinguées pour leur valeur plastique d'ensemble, leur insertion dans le site, leur originalité ou encore leur niveau de responsabilité environnementale et sociétale. Seront également pris en compte le cadre de vie, la qualité d'usage et d'innovation ainsi que la richesse des échanges interprofessionnels ayant permis la réalisation du projet. Les réalisations présentées devront mettre en avant la relation équipe de maîtrise d'ouvrage/équipe de maîtrise d'œuvre.

➤ **ARTICLE 3 : CANDIDATURES**

**3.1. GÉNÉRALITÉS** Le Prix de l'architecture et de l'aménagement normand - Palmarès 2018 de la Manche concerne les réalisations neuves ou les réhabilitations en architecture et aménagement.

**3.2. CONDITIONS DE CANDIDATURE** La participation à cette action est ouverte à tout maître d'ouvrage et maître d'œuvre, public ou privé. L'inscription est gratuite. La réalisation appelée à concourir doit respecter les critères suivants : - Situation géographique : être située dans la Manche (l'inscription est départementale). - Date de réception des travaux : entre le 1er janvier 2012 et le 31 mai 2017. Les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre ont la possibilité de présenter plusieurs projets. Chaque projet devra faire l'objet d'un dossier de candidature individualisé. Une réalisation ayant déjà fait l'objet d'une candidature à un palmarès ou un Prix antérieur organisé par l'un des C.A.U.E. normands ne pourra être représenté. Les coûts engendrés par la réalisation du dossier d'inscription sont à la charge des candidats. Les documents envoyés ne seront pas retournés et seront archivés au sein du C.A.U.E..

**3.3 DOSSIER DE CANDIDATURE** Les équipes souhaitant concourir peuvent le faire par courrier ou en ligne avant la date de clôture des inscriptions, en transmettant au C.A.U.E. : - la fiche d'inscription, disponible sur le site [www.cauenormands.fr](http://www.cauenormands.fr), - un texte de présentation du projet (800 à 1000 signes), - une photographie servant d'illustration principale\* (identification visuelle de la réalisation), - 10 photographies minimum\*. Ces images présenteront la réalisation dans son contexte urbain et/ou paysager, des éléments de détails et au moins une vue intérieure pour les bâtiments. Si les abords du projet restent en devenir, il sera possible de fournir de nouvelles photographies pour les opérations de valorisation ultérieures. Pour les réhabilitations de bâtiments ou d'aménagement, il conviendra d'ajouter des photos avant travaux, - les documents graphiques permettant la bonne compréhension de l'opération (formats pdf, contenu vectoriel) : plan de situation, plan de masse, croquis, façades et coupes significatives, plans de niveaux... (NB: Les documents avec des niveaux de détails type avant-projet seront préférés.) Les frais d'assurance éventuels concernant les dossiers transmis ne sont pas pris en

charge par les organisateurs du Prix. En conséquence, la perte ou la détérioration des dossiers ne fera l'objet d'aucun remboursement et d'aucune indemnité de la part des organisateurs. \*Photographies au format «JPEG» ou «TIFF» avec une résolution minimale de 2500 x 3500 pixels, sans mise en page ni signature. Les crédits photographiques devront être précisés. Les photomontages sont exclus.

**3.4. DATE LIMITE D'INSCRIPTION** Les candidats doivent déposer leur dossier de candidature complet directement auprès du C.A.U.E. du Calvados. Les dossiers doivent être réceptionnés au plus tard le 31 mai 2017 (par voie postale ou par voie dématérialisée sur le site [www.cauenormands.fr](http://www.cauenormands.fr)). L'inscription est considérée comme définitive à l'obtention de la totalité des pièces à fournir, sinon, le comité technique se réserve le droit de rejeter le dossier. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés par le jury.

**3.5. AUTORISATIONS** La fiche d'inscription comprend une attestation sur l'honneur qui devra être complétée. Elle permet au C.A.U.E. d'avoir l'assurance que les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les usagers acceptent la candidature de leur réalisation au présent Prix. Sur demande, l'anonymat du maître d'ouvrage public ou privé sera respecté.

**3.6. DÉSENGAGEMENT** Tant qu'un jury ne s'est pas réuni pour l'analyse des dossiers présentés, les candidats peuvent à tout moment demander par écrit leur désengagement. Les documents envoyés seront alors retournés sur simple demande.

➤ **ARTICLE 4 : ORGANISATION**

**4.1. COMITÉ TECHNIQUE** Le comité technique a pour objet de s'assurer de la recevabilité et de la bonne constitution des dossiers. Il est composé de membres de l'équipe du C.A.U.E.. Sa vocation est uniquement administrative et technique. Il prépare et rapporte les dossiers devant le(s) jury(s).

**4.2. PRÉ-SÉLECTION** Sans objet.

**4.3. LES JURYS**

**4.3.1. LE JURY DÉPARTEMENTAL** Trois rôles distincts incombent au jury : - Confirmer les candidatures admises - Désigner les opérations primées au niveau départemental et ainsi définir les Palmarès départementaux - Nommer les candidatures pour l'échelon normand. Ces jurys sont souverains, leurs décisions sont sans appel. Ces jurys sont composés de 3 collèges : - Un collège d'institutionnels et de partenaires, - Un collège de personnes qualifiées (architectes, paysagistes, urbanistes), - Un collège de personnalités extérieures.

**4.3.2. LE JURY NORMAND** Un jury analogue sera mis en place dans le cadre de l'étape normande. Ce jury sera souverain, ses décisions seront sans appel.

**4.4. VOTE** Les modalités de délibération du jury sont arrêtées par lui-même en début de séance. Il est demandé à tout membre du jury ayant un lien, avec une des réalisations candidates, de l'exprimer. Il s'exclut des débats et des votes liés à cette réalisation. Le jury est libre de composer son palmarès comme il le souhaite (Lauréats par thèmes ou catégories, mentions...). Il ne peut y avoir de vote par correspondance ou par procuration.

**4.5. RÉSULTATS** Les résultats de chaque jury (échelles départementale et normande) seront officiellement proclamés par leur président de jury (ou tout autre membre désigné par le jury) lors de cérémonies organisées par les C.A.U.E.. Toutes les candidatures à cette action seront valorisées au moins une fois dans le cadre de publications éditées par les C.A.U.E..

➤ **ARTICLE 5 : LES PRIX**

**5.1. PRIX DÉCERNÉS PAR LES JURYS** En fonction des candidatures, plusieurs prix peuvent être attribués. Les jurys pourront aussi décerner des prix en lien avec des qualités spécifiques, charge à chaque candidat d'apporter les éléments permettant d'apprécier son approche singulière.

**5.2. PRIX DÉCERNÉS EN DEHORS DES JURYS** À l'échelle départementale, en parallèle des jurys, les C.A.U.E. se réservent le droit d'organiser des prix dans le cadre de leurs actions de sensibilisation (par exemple : Prix du jeune public, prix du public...). À l'échelle normande, il

sera proposé au public (via Internet) et aux étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture - Normandie de voter pour leur réalisation préférée.

➤ **ARTICLE 6 : DROITS** concernant la participation au Prix Pour les documents soumis au droit d'auteur (photos, plans, croquis et documents graphiques...), l'auteur et le maître d'œuvre cèdent aux C.A.U.E. normands leurs droits patrimoniaux à titre gracieux et pour une durée illimitée. Les C.A.U.E. peuvent les exploiter dans le cadre de l'ensemble du Prix (reproduire, représenter, diffuser, adapter...) à des fins de communication et sur différents supports : publications papier, site Internet, affiches, dossiers et communiqués de presse, documents produits pour le jury, projections... avec les modifications de format que cela peut induire et dans le respect des droits moraux de l'auteur. Ils intégreront les fonds documentaires des C.A.U.E. pour être utilisées dans le cadre de cette action et de toute autre action, pour un usage pédagogique ou de communication, dans le cadre strict et non-commercial de leurs missions de sensibilisation, de conseil et de formation, et sur les supports adaptés à la bonne réalisation de ces missions.

➤ **ARTICLE 7 : LITIGES** Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Prix, mais également du prix qu'il aurait pu éventuellement gagner. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application du présent règlement sera tranché souverainement par les organisateurs. La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée du fait d'un changement, ultérieur au dépôt de candidature, dans les renseignements fournis par un participant. En cas de litige entre les candidats et les organisateurs, les parties conviennent d'entreprendre une demande commune de conciliation avant tout recours. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée aux organisateurs du Prix de l'architecture et de l'aménagement du département concerné. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Prix, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la proclamation officielle des résultats faisant objet de la réclamation. Si les circonstances l'exigeaient, et notamment s'il apparaissait que des fraudes étaient intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Prix ou de la détermination des primés, les organisateurs se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

➤ **ARTICLE 8 : ÉVOLUTIONS ET ANNULLATION** Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification avérée nécessaire au présent règlement. Les éventuelles modifications seront alors communiquées aux candidats dans les plus brefs délais. Une version à jour du règlement sera disponible sur le site [www.cauenormands.fr](http://www.cauenormands.fr). Si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'ensemble de l'action. En cas d'annulation totale ou partielle, les dossiers de candidature pourront être retournés à leur expéditeur sur simple demande.

➤ **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT** La participation à la présente étape départementale vaut participation à l'ensemble de l'action et vaut acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

➤ **ARTICLE 10 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL** Conformément à la loi Informatique et Liberté (CNIL) n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en écrivant à l'adresse des organisateurs : C.A.U.E. du Calvados - 28, rue Jean Eudes - 14000 CAEN.

- C.A.U.E. du Calvados - mars 2017 -

[www.caueenormands.fr](http://www.caueenormands.fr)



une action des CAUE normands

